

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

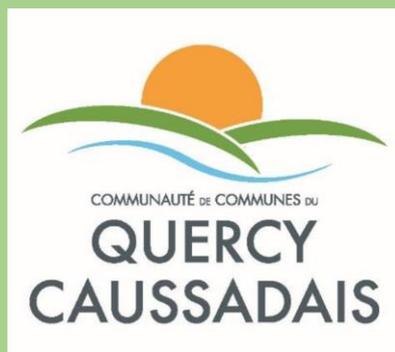


Table des matières

INTRODUCTION :	3
LE CONTEXTE INTERNATIONAL :	4
LE CONTEXTE NATIONAL ET LES COLLECTIVITES :	6
Principales mesures pour les collectivités	6
Condensé Quercy Caussadais	10
La CCQC et ses enjeux transversaux pour 2024/25/26.	13
LISTE DES DELIBERATIONS 2023	21
RETROSPECTIVE	29
Résultat 2023	30
Dépenses et Recettes de fonctionnement CCQC	35
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement :	38
Dépenses d'investissements :	39
Recettes d'investissements :	41
Détails recettes investissements hors opérations d'ordre :	42
Reste à réaliser recettes investissements	42
Les orientations budgétaires	43
Perspectives d'évolution / Plan Pluriannuel d'investissements	44
Plan pluriannuel d'investissement	45
Investissements perspectifs	46
Perspectives d'évolution fonctionnement	47
LE TOURISME	50
Dépenses et Recettes de fonctionnement :	51
Dépenses et Recettes de fonctionnement :	51
Dépenses et Recettes d'investissement	53
Perspectives	54
SPANC	55
Dépenses et recettes de fonctionnement :	56
Dépenses et recettes de fonctionnement :	57
Dépenses et recettes d'investissement :	58
Perspectives d'évolution fonctionnement	59
STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE	61

INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l’article L 2312-1 du CGCT.

La tenue d’un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif. L’article 107 de la Loi NOTRe du 07 août 2015 a déjà renforcé les obligations de transparence dans le domaine budgétaire. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le DOB.

Le II de l’article 13 dispose : « A l’occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L’évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L’évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l’ensemble des budgets annexes. »

Monsieur le Président doit présenter à l’occasion du DOB 2024, un rapport sur les orientations budgétaires des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l’encours de dette ainsi qu’une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (évolutions prévisionnelles, éléments sur la rémunération, la durée effective du travail).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération est alors transmise au représentant de l’Etat.

Le rapport prévu à l’article L2312.1 du CGCT est transmis par Monsieur le Président de la Communauté de communes aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le conseil de Communauté. Il est également transmis à l’autorité Préfectorale. Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et doit faire l’objet d’une publication, notamment sur le site Internet de l’établissement public, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d’orientation budgétaire.

Le DOB permet de présenter à l’assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué, informer sur la situation financière de la Communauté de communes et les perspectives budgétaires, présenter les actions mises en œuvre. Le présent document abordera donc successivement : - Le contexte socio-économique et l’environnement général, l’analyse de la situation financière et fiscale de la Communauté de Communes données et ratios généraux, fiscalité, endettement - Les éléments de prospectives.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Dans un contexte des plus difficile, à la fois de crise énergétique, de guerre sur le sol européen, d'inflation généralisée, de resserrement des politiques monétaires, de turbulences financières, l'économie mondiale n'aura pas si mal résisté en 2023. Il n'est toutefois pas certain à ce stade que l'inflation reflue au niveau souhaité par les autorités monétaires, que le risque de crise financière soit écarté et que le resserrement opéré par ces dernières n'ait pas mis un frein aux investissements dont les économies du monde entier ont pourtant grand besoin pour se transformer face au changement climatique. L'économie mondiale reste donc sur un point de bascule car des signes de reconfiguration donnent à espérer qu'elle est en phase de reconfigurations, au pluriel.

En effet, la croyance dans les vertus et les avantages de la mondialisation d'hier n'a plus cours, très clairement en tout cas aux États-Unis. La volonté de réduire les dépendances induites par les chaînes de valeur globales sur les produits stratégiques, la recherche de sécurité économique dans un monde où les tensions géopolitiques sont au plus haut et la nécessité de passer à un modèle de croissance qui favorise davantage l'innovation via l'industrie verte, plutôt que les bulles immobilières, viennent façonner un nouveau cadre, ainsi, l'ordre international est en train de se recomposer.

Le monde énergétique participe de cette recomposition. La guerre en Ukraine a scindé le marché de l'énergie entre un « marché russe », formé par les pays qui acceptent de commercer avec la Russie, et un « marché non russe », qui rassemble les autres, avec entre les deux des passerelles (comme l'Inde qui raffine du brut russe, en partie réacheminé vers l'Europe). Les relations commerciales se reconfigurent entre partenaires de confiance ou la nouvelle géographie des échanges d'énergies fossiles qui en résultent, avec leurs règles émergentes, interrogent les incidences de ces bouleversements sur la lutte contre le changement climatique. Ainsi, cette recomposition se confronte aux industries des pays avancés, particulièrement là où elles ont été largement défaits au cours des dernières décennies, à mesure que se sont fragmentées les chaînes de valeur mondiales.

En ce sens, l'économie mondiale devrait ralentir en 2024 avec une croissance du PIB attendue à +2,4% (+2,7% en 2023). Les États-Unis seront en première ligne de ce ralentissement, avec une croissance économique qui devrait atteindre +1,1% en 2024 (-1,1 point vs 2023), un plus bas qui n'avait pas été atteint depuis 2002 (hors crise financière de 2008-09 et pandémie de 2020). La Chine ne sera pas épargnée non plus, avec une croissance du PIB attendue à +4,7% l'année prochaine (-0,6 point vs 2023). La zone euro devrait voir sa croissance rebondir (+0,9% en 2024, soit +0,3 point vs 2023), mais cela traduit une timide sortie de récession de l'Allemagne plutôt qu'une accélération des autres économies.

De fait, en 2024, les politiques monétaires restrictives devraient commencer à porter leur fruit, avec une inflation attendue en recul de -2 points (4,3%). La tendance est positive, mais le niveau reste élevé, notamment à cause de la volatilité observée sur le marché du pétrole. Dans ce contexte, la consommation des ménages ne rebondira pas fortement l'année prochaine, d'autant que l'incertitude économique et géopolitique pourrait inciter les consommateurs à épargner davantage, par précaution. Par ailleurs, les banques centrales devraient maintenir leurs taux directeurs à des niveaux élevés pour continuer de combattre l'inflation. La FED n'effectuera son pivot qu'à l'été 2024, avec une baisse des taux attendue. La BCE devrait quant à elle attendre septembre 2024, autant d'éléments qui freinent indubitablement les perspectives de croissance à l'échelle mondiale »

En 2022, la poursuite de la reprise économique après la crise du coronavirus s'est heurtée à l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Même si le taux de croissance annuel moyen est resté à (+2,5%), la résurgence des tensions d'offre, les conditions incertaines et la hausse des prix des matières premières ont généré une dynamique d'activité instable à l'hiver 2022-2023, ce qui a affecté particulièrement la consommation des ménages.

Cependant, l'économie française continue de croître et l'impact négatif de ces chocs sur l'activité économique s'estompe progressivement. Les prix des matières premières ont baissé, l'inflation a atteint un pic et l'activité économique a repris au deuxième trimestre 2023 (+0,5%). Les parts de marché à l'export, affectées par l'impact de la crise sanitaire, se redressent.

Le marché de l'emploi est resté également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019).

Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises a ralenti au second semestre, mais est resté dans la moyenne en 2023. En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité

Ainsi, le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024.

Le déficit public était stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et doit atteindre 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

La croissance prévue par le Gouvernement pour 2023 est identique à celles de la Commission européenne et de l'OCDE (+ 1,0 %) et très proche de celles récemment publiées par l'Insee ainsi que par la Banque de France (+ 0,9 %). Les autres prévisions (FMI, Consensus Forecasts) sont légèrement inférieures. La prévision d'inflation pour 2023 est en ligne avec celles des autres prévisionnistes. L'Insee (septembre) prévoit ainsi une inflation en moyenne annuelle de + 5,0 %.

Les collectivités territoriales présentent aujourd'hui une situation financière globalement favorable, avec toutefois des contrastes entre les catégories de collectivités et au sein d'entre elles.

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable.

Leur épargne brute a augmenté de 5,5 % en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 8,2 % par rapport à 2021, + 17,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, a atteint, en 2022, 57,2 Md€, contre 56,6 Md€ en 2021 et 43,9 Md€ en 2019, soit une hausse de + 29 %.

Cette bonne situation financière résulte de plusieurs facteurs : la capacité des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux crises, le dynamisme de leurs recettes fiscales dont l'assiette est insensible aux effets de la conjoncture économique et le soutien continu de l'État depuis 2017 (hausse de la DGF, plan de relance, fonds vert, différents filets de sécurité).

Ainsi, si leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été dynamiques (+ 4,6 % par rapport à 2021, soit + 8,1 Md€) dans le contexte inflationniste, leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) l'ont été encore davantage (+ 4,7 %, soit + 10,0 Md€). Les DRF ont en effet été tirées par la hausse des frais de personnel (+ 5,2 %) et des achats et charges externes (+ 8,6 %), notamment stimulés par l'inflation.

L'augmentation des DRF a toutefois été inférieure à celle des RRF (+ 4,6 % soit + 10,0 Md€), qui ont été tirées par la progression des impôts et taxes (+ 4,8 %), notamment portée par le dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis les dernières réformes de la fiscalité locale. Les collectivités ont également bénéficié en 2022 du soutien de l'État face à l'inflation, lequel s'est poursuivi en 2023 (cf. fiche mission sur les concours financiers de l'État aux collectivités). Enfin, les dépenses d'investissement (hors remboursements) ont été dynamiques (+ 7,1 %) et atteignent 67,9 Md€ fin 2022, contre 63,6 Md€ en 2019.

Principales mesures pour les collectivités

Budget vert :

Le gouvernement souhaite introduire par amendement la notion de « budgets verts » et leur diffusion dans la sphère locale. Déjà en juin dernier, l'Assemblée Nationale entendait généraliser les budgets verts dans les collectivités.

A cette fin, il avait déposé une proposition de loi concernant « l'introduction d'outils budgétaires traduisant l'effort financier des collectivités en matière de lutte contre le changement climatique ».

Cette proposition de loi contenait deux articles :

- Une obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants à intégrer dans le rapport sur les orientations budgétaires, une première évaluation du budget vert de la collectivité, sous forme d'une annexe informative présentant l'impact environnemental du budget ;
- L'article 2 renvoyant la méthodologie applicable aux budgets « verts » des collectivités territoriales à un décret d'application du gouvernement. L'amendement (II-CF3147), qui devrait être présenté prochainement en séance publique, propose que le compte administratif (ou au CFU) des collectivités de plus de 3500 hab. comporte à compter de 2024 un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état présente les dépenses « les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France ». Un décret en définira les modalités.

Création des zones « France ruralités revitalisation » :

Pérenniser les zones de revitalisation rurale (ZRR) afin de les transformer en France ruralités revitalisation pour dynamiser et continuer à revitaliser les petites communes via des aides économiques afin de soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé, etc.

Par ailleurs, des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates comme le déploiement de 100 nouveaux « médicobus » à travers le territoire, pérennisation du fonds de soutien aux commerces ruraux avec un abondement de 60 millions d'euros sur 3 ans, création d'un fonds de 90 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir et investir dans les mobilités du dernier kilomètre (vélo, transport à la demande, mobilités solidaires, etc.), soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir » et la rémunération des aménités environnementales

Fiscalité des meublés touristique :

Dans un contexte de crise du logement notamment en secteurs tendus, le gouvernement pour donner suite à différents rapports parlementaires a introduit un amendement (amendement n°I-5117) visant à aligner le régime des abattements fiscal sur les revenus locatifs des meublés touristiques (70 % actuellement) jugé trop favorable, sur celui des locations de longue durée (50 %).

Aménagement de la fiscalité du logement :

L'article 6 prévoit au travers d'un dispositif dit de « seconde vie des bâtiments » (alinéas 78 à 90) notamment une nouvelle exonération de droit pour une durée de 25 ans de la taxe sur le foncier bâti payée par les bailleurs sociaux. Sont concernés les logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Aucune compensation financière n'est envisagée pour les collectivités concernées.

Aménagement de la suppression de la CVAE :

Le gouvernement a finalement proposé un étalement sur 4 ans de la disparition de cet impôt, alors que la LFI pour 2023 prévoyait une disparition totale en 2024. Le coût budgétaire de cette suppression constitue la principale raison de ce revirement.

Réforme des redevances des Agences de l'eau :

Dans le prolongement du « plan eau » annoncé par le président de la République le 30 mars 2023, la réforme a pour objet la répartition des différents contributeurs aux redevances des Agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

Dotation globale de fonctionnement et variables d'ajustement :

Les concours financiers s'élèvent à 54,57 Mds d'euros pour 2024. Ils comprennent les Prélèvements sur Recettes de l'État (44,84 Mds d'euros) dont la DGF 26,9 Mds d'euros, le FCTVA 6,7 mds d'euros et différentes dotations de compensation (DCRTP, compensation réduction des Finances et des valeurs locatives...), la mission relations aux collectivités territoriales (4,35 Mds €) dont DETR, DSIL... ainsi que la TVA des régions (ex DGF) (5,37 Mds d'euros).

Rétrocession du produit des amendes ZFE aux collectivités :

Cette réforme prévoit l'affectation aux collectivités locales du produit des amendes relatives aux infractions aux règles de circulation dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE), amendes forfaitaires et amendes majorées

Déliation de taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB :

Introduit par amendement (I-5254), cet article permet une déliaison, conditionnée et partielle, du taux de THRS et de TFPB. Finances / Fiscalité (page 10). La condition est que le taux de THRS, de la commune ou de l'intercommunalité soit inférieur à un plafond de 75% de la moyenne n-1 des taux communaux (ou intercommunaux) du département.

Enveloppes concernant les dotations aux investissements :

Le Fonds vert : doté de 2 milliards d'euros en 2023, le fonds vert est pérennisé et porté à 2,5 Md€. Une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires. La DSIL (570 M€ en AE et 549,4 M€ en CP) est reconduite au même niveau qu'en 2023, le financement accordé aux projets « caractère environnemental » passe de 25 % à 30 % La DETR : (1,046 Md€ en AE et 915,7 M€ en CP). Le financement accordé aux projets « à caractère « environnemental » passe de 20 % à 20 %.

Évolution du dispositif MaPrimerénov' :

En 2024, la prime de transition énergétique dite MaPrimeRénov' (MPR) sera déclinée selon deux piliers, afin de clarifier la stratégie de rénovation énergétique des logements du parc privé : un premier pilier dit « efficacité », centré sur le remplacement des modes de chauffage carbonés, via une aide forfaitaire « par geste » pour sortir un grand nombre de logements des énergies fossiles et accélérer la dynamique de décarbonation.

Les passoires énergétiques seront exclues de ce pilier et seront orientées vers le pilier « performance ». Un deuxième pilier dit « performance », à destination de tous les propriétaires et ciblé sur des projets de rénovations performantes et « globales », induisant au moins deux sauts de classes du diagnostic de performance énergétique (DPE).

La création de ce pilier vise également à faciliter le recours à Mon Accompagnateur Rénov', interlocuteur « tiers de confiance » pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux. L'aide sera calculée en pourcentage du coût des travaux.

Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité :

Il s'agit de la prolongation des dispositions mis en place en 2022 afin de limiter les effets de la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV). Pour mémoire, ce tarif est fixé par les pouvoirs publics sur recommandations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui le définit en tenant compte des différents coûts de production et d'acheminement, conformément aux stipulations de l'article L 337-6 du Code de l'énergie. Ce dispositif est réservé aux petites communes (budget inférieur à 2 millions d'euros) et uniquement pour les points de livraison de puissance inférieure à 36 kVA.

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires :

Cet réforme supprime à compter de la rentrée scolaire 2024, la FSDAP (doté de 41 M€ au titre de l'année scolaire 2021-2022 au bénéfice de 1462 communes). Cette suppression est motivée par le fait que « 87% des communes ont choisi le retour à la semaine de 4 jours ».

Évolution de la dotation biodiversité :

La dotation biodiversité se transforme en « dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales » avec un doublement de son enveloppe (100 M€ en 2024, soit + 58,4 M€). Cela fait suite à la présentation du plan France Ruralités en juin dernier. Le périmètre des bénéficiaires et les critères de répartition évoluent. Est désormais éligible la totalité des communes définies comme rurales par l'INSEE (moins de 10 000 habitants en outre-mer) ainsi que les communes dont la population et superficie du territoire est couvert par une aire protégée. Un décret en Conseil d'État doit en préciser les modalités.

Dotation titres sécurisés :

En réponse à la « dégradation importante de ce service public du quotidien », l'enveloppe de la DTS est quasiment doublée, de 52 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024.

Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La part « protection fonctionnelle » de cette dotation est étendue à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit un coût pour le budget de l'Etat de 400 000 d'euros.

Un second amendement ((II-CF3264), s'adressant toujours aux collectivités de plus de 3 500 habitants rend obligatoire la réalisation d'un état annexé au CA ou au CFU présentant l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.

Indexation automatique des valeurs locatives et révision sexennale des valeurs locatives des locaux commerciaux :

Les bases de la taxe sur le foncier bâti reposent sur des locaux d'habitation (74 %) et des locaux commerciaux (23 %). De très fortes disparités locales existent au-delà de cette observation moyenne au niveau national. Concernant les locaux d'habitation, depuis 2018 les bases (indépendamment de leur progression physique) sont actualisées automatiquement au même rythme que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de l'année précédente (comparaison de nov. à nov.). Soit +3,4 % en 2021 et + 7,1 % en 2023.

En 2024, l'IPCH pourrait se situer dans une fourchette allant de + 4 % à + 5 %². Le taux de 7,1 % en 2023 s'est également appliqué à la TEOM, à la Gemapi. Il a permis une bonne dynamique de recettes pour les communes (de l'ordre de + 2,5 mds d'euros et de + 150 millions d'euros pour les EPCI). Les valeurs locatives des locaux professionnels ont, elles, fait l'objet d'une actualisation en 2017 sur la base d'une observation nationale des loyers et de nouvelles grilles tarifaires. Le constat est cependant que l'effet de ces actualisations semblent assez inférieur à la réalité des loyers des entreprises commerciales.

Evolution des recettes de TVA en 2024 En remplacement de la suppression de la taxe d'habitation (TH) en 2020, puis de celle de la CVAE en 2023, les collectivités concernées ont bénéficié d'une fraction de la TVA nationale. Au terme de ces transferts, plus d'un quart (27 %) de la TVA nationale revient aux collectivités. Elle représente désormais plus de 50 % des recettes régionales, un quart des recettes départementales et près d'un tiers des recettes intercommunales.

Pour 2024, la situation économique (inflation et croissance en volume) un peu moins favorable (Insee/ banque de France) laisse envisager une progression de la TVA prévisionnelle autour de 5 %.

Source PLF 2024 Intercommunalités de France

Notre territoire dans sa partie Nord borde le département du Lot. Aujourd'hui 19 communes et 20 937 habitants sont répartis sur un territoire de 392 km² (soit 53,41 hab/km²). C'est la 4ème Communauté de communes du Tarn-et-Garonne (sur 9) par son nombre d'habitants.

La population : synthèse

Les dynamiques démographiques

- Une population qui augmente légèrement...mais dont la croissance ralentit depuis 2013
- Une évolution démographique positive due à l'accueil de nouveaux habitants... mais faible (0,2 %), plus basse que celle du département
- Un solde des entrées/sorties positif... mais qui ralentit depuis 2008
- Un solde naturel négatif, plus bas que celui du département, et qui s'accroît depuis 2013... mais on observe une augmentation du nombre des naissances en 2021 (193)
- 13 communes ont une évolution annuelle moyenne de population 2013-2020 positive
- 4 communes ont une évolution annuelle moyenne de population 2013-2020 négative : Labastide, Montalzat, Réalville et Molières
- 2 communes ont une évolution annuelle moyenne de population 2013-2020 nulle : Caussade et Monteils
- 5 communes particulièrement dynamiques en termes d'accueil de nouveaux habitants : Septfonds, Montpezat, Lapenche, St-Georges et Lavaurette

L'évolution des tranches d'âges

- Un vieillissement qui s'accroît, avec une forte augmentation des personnes de + de 60 ans et une baisse des - de 45 ans
- Un indice de vieillissement supérieur à celui du département et qui s'accroît plus rapidement (CCQC : 119,9 % / Dpt : 91,1 %)
- Au nord/nord-ouest, une population plus vieillissante et au sud/sud-est une population plus jeune et familiale
- 3 communes particulièrement touchées par le vieillissement : Mirabel, Molières et Labastide
- 35 % de retraités parmi la population, part plus élevée que celle du département (30,3 %)

Contrat de sécurisation professionnelle et niveau de formation

- La part des ouvriers et des agriculteurs a tendance à diminuer tandis que la part des professions intermédiaires, des cadres, et des employés augmente sensiblement
- Une population de plus en plus diplômée, mais moins que celle du département

Les ménages

- Une majorité de ménages composés d'une personne seule (35,5 %)
- Une augmentation du nombre des ménages avec enfants (+13,3 %) avec une augmentation du nombre de familles monoparentales (+43,4 % entre 2013 et 2019)
- Les familles monoparentales représentent 32,5 % des familles avec enfant(s), taux plus élevé qu'au niveau départemental (27,6 %)

- Un niveau de revenus inférieur à celui constaté sur le département et une précarité plus marquée
- 48 % des enfants de – de 3 ans ont des parents qui travaillent

La population active

- Un taux d'activité plus bas qu'au niveau départemental, et un taux de chômeurs sensiblement plus élevé
- 80,9 emplois pour 100 actifs, et 3019 personnes sortent du territoire quotidiennement pour se rendre au travail
- 21,2 % des actifs occupés résident à 30 mn ou plus de leur lieu de travail
- Une majorité d'employés et d'ouvriers
- Une progression du nombre des cadres et des professions intermédiaires et une baisse du nombre des ouvriers et des agriculteurs entre 2008 et 2019

Cadre de vie et habitat : synthèse

- 81,5 % de résidences principales et une part de résidences secondaires plus importante qu'au niveau départemental (7,5 % / T&G 5,8 %), mais qui diminuent.
- Un taux de vacance élevé (11 %), surtout dans les bourgs centres (Caussade, Septfonds, Réalville, Molières et Montpezat) qui rassemblent 78.9 % des logements vacants.
- Une part de locataires plus élevée qu'au niveau départemental. Caussade : près de la moitié des habitants sont locataires.
- Une répartition de l'offre locative disparate (plus importante dans les bourgs centres, très faible dans les petites communes) et de qualité médiocre alors que la demande est forte.
- Une offre HLM faible : 5 % des résidences principales, parc vieillissant, 30 % en classe E et F, 44 % de grands logements alors que les demandes concernent principalement des petits logements
- 72,2 % des résidences principales sont des grands logements, en inadéquation avec les besoins des ménages (majorité de personnes seules, familles monoparentales...)
- Taux important (43,3 %) de logements construits avant 1970 et 53,3 % de logements en classe E, F ou G, entraînant des logements énergivores avec des besoins en travaux
- 21,1 % de ménages en précarité énergétique
- 41,6 % des résidences principales possèdent un chauffage individuel « tout électrique »
- Une présence de logements indignes

Maillage et mobilité

- Un pôle rural constitué autour de Caussade, centre structurant offrant une gamme élevée d'équipements, de services et de commerces, et de six communes « pôle local de services » offrant les équipements et services les plus courants.
- La présence de transport en commun sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est et d'une gare à Caussade
- Des initiatives locales : Transport à la demande, Rezo Pouce...
- 10,5 % des ménages n'ont pas de voiture
- Un territoire dépendant de la voiture individuelle : 84,2 % des actifs occupés utilisent leur voiture pour se rendre au travail et seulement 1,5 % utilisent les transports en commun

- Des flux importants domicile-travail : 3000 personnes sortent du territoire quotidiennement pour se rendre au travail, majoritairement vers l'agglomération montalbanaise, et 1500 flux entrants

Bassin d'emplois

- 6 021 emplois sur le territoire
- Plus de la moitié des emplois concentrés à Caussade (54,9 %)
- 66 % d'emplois dans le tertiaire
- Un taux d'emplois générés par l'industrie beaucoup plus élevé qu'au niveau départemental : 19,1 % (T&G 10,6 %)
- Une part d'emplois non-salariés plus importante que sur le plan départemental : 23,5 % (T&G 18 %)
- 18,7 % des emplois du territoire sont à temps partiel (T&G 17,9 %)
- 30,1 % des femmes salariées sont à temps partiel contre 8,3 % des hommes salariés (T&G 28,1 % et 7,3 %)
- Un taux de création d'entreprises plus faible que celui du département, mais une dynamique positive depuis 2017
- 222 entreprises créées en 2021 dont 83,3 % d'entreprises individuelles

Les enjeux transversaux de la communauté de communes du Quercy Caussadais doivent sans cesse se positionner en s'interrogeant sur le fait que son offre de service actuelle doit permettre de couvrir les besoins de demain, de quels types de besoins parle-t-on ? Les acteurs du territoire se coordonnent-ils de manière efficace ?

La communauté de communes du Quercy Caussadais a choisi d'organiser sa gestion politique et budgétaire se déclinant de la manière suivante :

Domaines de compétences :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Développement économique
- Appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain
- Politique du logement et du cadre de vie
- Mise en place d'une politique de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits
- Mise en place d'une politique d'assistance aux personnes âgées
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Emploi
- Tourisme ; Culture
- Services scolaires
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

SCOT : Le PETR doit relancer l'élaboration du SCOT en intégrant notamment les nouveaux attendus de la loi Climat et résilience (Zéro Artificialisation Nette ; urbanisme commercial) et une démarche concertée avec les trois EPCI.

Appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain : renforcement et cadrage de l'accompagnement en ingénierie au bénéfice des communes pour leurs programmes de voiries.

Zones de Contines : Projet Occirail

L'étude de marché en cours est effectuée par le cabinet d'étude Edouard Homberg | Manager.

L'objectif de cette étude est de :

- Analyser le potentiel marché et le dimensionnement du projet au regard de son contexte territorial
- Identifier un premier noyau d'industriels de la filière ferroviaire susceptibles d'intégrer le pôle
- Assurer un positionnement clair des partenaires (élus du territoire, pouvoirs publics et partenaires financiers, opérateurs et investisseurs) et des entreprises autour du projet
- Définir un modèle économique du projet et proposer un montage juridique et un mode de gouvernance afin d'assurer le déploiement du projet
- Assurer une cohérence territoriale et industrielle dans le développement de la filière des travaux d'infrastructures ferroviaires en Occitanie

Le cabinet doit rendre sa copie fin mars 2024 sur les sujets évoqués plus haut. Après le résultat de cette étude, notamment sur l'aspect juridique, gouvernance, plan d'investissement et BP de présentation du projet en AG de la Chambre des Commerces et des Industries Occitanie puis à la tutelle dans la foulée (préfecture de région), au plus tard à l'AG de juin 2024 pour validation et création de la SCI Occirail en fonction des préconisations de l'étude.

Montagnac :

L'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques effectuée par le cabinet Toponymy est en cours. Possibilité de faire l'objet de base arrière au projet Occirail.

Politique du logement et du cadre de vie

Notre territoire dénombre 448 logements vacants au sein des bourgs centres et au total sur la l'ensemble 1104 logements vacants de longue durée.

Au travers de l'OPAH RU, on peut estimer à une vingtaine de logements vacants qui sont très dégradés et/ou indignes (15 à Caussade et 5 à Réalville) et qui seraient remis sur le marché en 5 ans d'opération si les objectifs sont atteints. A cela on peut rajouter une dizaine de logements vacants (passoires thermiques qui ne peuvent plus être louées) (5 à Caussade et 5 à Réalville). En somme, une trentaine de logements vacants remis sur le marché d'ici le 31/12/2028 date de fin d'OPAH RU. Pour l'OPAH, 34 logements rénovés en 1 an dont 30 Propriétaires occupants (PO), 4 propriétaires bailleurs (PB)

Règlement intercommunal d'aides à l'immobilier :

En soutenant les investissements immobiliers des entreprises en les accompagnant dans leurs efforts de développement et de modernisation, il s'agit de conforter le tissu économique local et de participer à l'attractivité du territoire intercommunal. Les aides accordées aux entreprises doivent ainsi permettre de maintenir, créer ou développer les activités économiques tout en concourant à la consolidation ou la création d'emplois durables.

Aussi, la pyramide des âges chez les agriculteurs et le départ attendu de la moitié des exploitants dans les 10 ans sont des enjeux forts pour les territoires agricoles en Occitanie. Une rencontre à ce sujet pourrait être l'occasion d'évoquer ces sujets au-delà du premier portage du territoire. Dans cette perspective, afin de faciliter et de rendre plus attractifs la mise en place des portages pour les agriculteurs dans un contexte de forte tension sur le financement des projets, les EPCI seront sollicités pour une prise en charge partielle et forfaitaire des frais de portage de la Foncière directement auprès de l'exploitant.

Notre règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise ne mentionnait et n'autorisait pas pour l'instant ce type d'aide. De fait, nous étudierons cette démarche dans le cadre suivant :

- Bénéficiaires : agriculteurs bénéficiaires d'un portage foncier
- Assiette éligible : frais de portage HT
- % d'intervention : 40 % EPCI et/ou Conseil départemental
- Aide plafonnée à 10 000 € par dossier
- Ciblage des aides sur des territoires et/ou des filières et/ou des modalités de production (bio, SIQO...) jugés prioritaires.
- Montant maximum de foncier porté : 150 000 € pour une installation
- Pourcentage de frais de portage maximum de 17% pour 9 ans soit un montant maximum de frais de portage de 25 500 € par installation et une aide forfaitaire maximum à 40% de 10 200 € par installation.

Mise en place d'une politique de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a souhaité s'engager en 2023 dans une démarche de projet social de territoire de manière à proposer à la population des conditions de vie les plus agréables possibles en offrant des services adaptés et un environnement de qualité dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG).

En effet, au regard des travaux réalisés et animés par le Cabinet Causes Communes avec les instances techniques et politiques Globale en partenariat avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Tarn et Garonne, les instances départementales, les associations ont élaboré un projet social de territoire adapté aux besoins des familles pour la période 2023/2027.

Il couvre un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF, à savoir :

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale et la parentalité.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur 5 axes d'interventions :

- ✓ Axe n° 1 : conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CCQC,
- ✓ Axe n° 2 : Asseoir une meilleure cohésion territoriale des services aux familles à l'échelle du Quercy Caussadais,
- ✓ Axe n° 3 : structurer et développer une politique jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité,
- ✓ Axe n° 4 : Développer les partenariats et les services pour être au plus près de tous les habitants du Quercy Caussadais et notamment des plus fragiles,
- ✓ Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale.

Quelques projets d'ores et déjà identifiables afin de développer notre capacité d'accueil comme le pôle petite enfance les Maisons d'Assistantes Maternelles, la constructions de nouveaux locaux adaptés à Montpezat, Molières, le développement de l'accès aux droits et de l'accès au numérique sur notre territoire pour France Services, la création de deux postes dont, un chargé de coopération puis un autre de coordination enfance jeunesse, une dynamique partenariale à maintenir, le maintien de nos actions dans le cadre du point information jeunesse, un travail de fond à entamer sur la politique enfance jeunesse et une logique de travail en transversale acquise.

Mise en place d'une politique d'assistance aux personnes âgées

La Communauté de Communes œuvre au maintien à domicile des personnes âgées et isolées en perte d'autonomie en participant au coût des services à domicile, aux portages de repas, aux frais d'installations du dispositif de la téléassistance ainsi qu'à l'abonnement mensuel.

En partenariat avec la région Occitanie, mise en place un service de transport à la demande qui s'effectue deux fois par semaine sur réservation, le lundi et le mercredi.

Aire d'accueil des gens du voyage

Adoption du schéma Départemental qui repose sur deux principes.

- La prescription d'un effort de rattrapage à travers la création de 164 places en terrains locatifs familiaux (TFL) ou en logement adapté (PLAI) dont 16 sont préconisées sur la commune de Caussade pour reloger les familles sédentarisées sur l'aire intercommunale de « Gouzes ».
- La répartition de façon équitable des efforts demandés aux EPCI en tenant compte de leur taille, des équipements déjà réalisés à une réduction des écarts constatés entre les territoires dans l'accueil des gens du voyage

Emploi :

En complément des dispositifs régaliens en matière d'accompagnement à l'emploi, le service EREF de la communauté de communes propose un accompagnement renforcé et personnalisé pour les personnes en recherche d'emploi en Quercy Caussadais dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : PLIE.

Aussi, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), le service EREF du Quercy Caussadais intervient auprès des bénéficiaires du RSA pour apporter une « Aide à la

formulation du projet préprofessionnel et évaluation de l'employabilité par la mise en situation en milieu professionnel ».

En continuum, il conviendra de développer le champ d'intervention sur notre territoire afin de renforcer les objectifs à atteindre entre l'offre et la demande du bassin d'emploi.

Tourisme ; Culture

Pour 2024, en complément du fonctionnement en cours pour les deux services susnommés, l'étude qui a débuté au mois de janvier 24 en partenariat avec l'ADEFPAT, à pour objectif de définir un projet culturel de territoire, sur la base de l'existant, des actions et missions actuelles, au bénéfice de différents publics (habitants, jeunes et scolaires, visiteurs...), faire des ponts avec les communes, les acteurs culturels locaux et les partenaires de l'écosystème culturel territorial (PETR, Conseil départemental ou Région Occitanie) dans une logique de cohérence, susciter un intérêt pour l'action culturelle de la Communauté de communes, notamment au plan politique, envisager les transversalités et les articulations possibles entre les politiques culturelle et touristique de la Communauté de communes (programmation, organisation...).

Pour le Tourisme, l'objectif est de définir et mettre en œuvre une stratégie touristique partagée au service du territoire et des publics cibles, la traduire en plan d'actions, de développer des synergies avec les communes, les acteurs touristiques locaux et les partenaires de l'écosystème touristique territorial (PETR, Conseil départemental ou Région Occitanie), modéliser ou formaliser l'organisation juridique pertinente de portage politique de la compétence tourisme à l'échelle de l'intercommunalité, impulser, faciliter et favoriser le portage politique de la compétence tourisme de la Communauté de communes, envisager les transversalités, synergies et articulations possibles entre les politiques touristique et culturelle de la Communauté de communes (programmation, organisation...).

Aussi, en 2024, nous pourrons lancer les appels d'offres pour la construction du pôle culturel qui sera in fine composé de l'école de musique, de la médiathèque, tête de réseau et de la ludothèque.

Pour le tourisme, des travaux de réhabilitation du bureau d'informations touristiques commenceront cette année afin de devenir un office de tourisme et une maison des vins, nouvelle porte d'entrée sur notre territoire.

Scolaire et associations.

Nous maintenons les interventions en milieu scolaires (théâtre, danse, art plastiques, dumistes, conte jeune public) l'informatisation de toutes les écoles primaires, la distribution des dictionnaires, le savoir nager, l'aide aux transports dans le cadre des sorties pédagogiques. Nous maintenons également notre aide à l'inscription sportives et culturelles au travers des coupons associatifs, les subventions aux écoles de sport et aux associations d'intérêt communautaires.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le tonnage des Ordures Ménagères (OM) est en baisse depuis 2012. Cette tendance se poursuit pour 2022. Le tonnage du Tri Sélectif (TS) était quant à lui en augmentation jusqu'en 2021. En 2022, la tendance s'est inversée. Nous pouvons en déduire que la diminution des OM est induite par une augmentation du Tri Sélectif accentué par l'extension du tri opéré en 2016. Cette extension du Tri a également entraîné une augmentation des erreurs de Tri donc une

augmentation des refus. Or aujourd'hui, le tonnage du Tri et le refus ne cessent d'augmenter. L'objectif sine qua non est d'inverser ces tendances en misant sur le rappel des gestes de Tri et de poursuivre la diminution du tonnage des OM.

Or, notre coût de collecte des ordures ménagères résiduelles se situent entre les moyennes régionale et nationale ; notre coût de collecte du Tri se situe en dessous des moyennes régionale et nationale ; nos coûts de transport et de traitement ne cessent d'augmenter que ce soit pour les OMR que pour le Tri et que ces derniers sont parfois plus importants que les moyennes régionale et nationale ; notre coût de prévention stagne depuis 2020. Aussi, la tendance de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et du coût de traitement continuent leur ascension en 2022 avec une augmentation de 32% entre 2019 et 2022 pour la TGAP. Cette taxe appliquée sur chaque tonne enfouie passe de 25 €/tonne en 2020 à 65 €/tonne en 2025. En 2022, ce coût s'élève à 45€ / tonne. En tenant compte des tonnages OM de 2022 sur le Quercy Caussadais (4945 tonnes), le montant payé en TGAP passera de 224775 € (2022) à 324 675 € en 2025.

Afin de pallier à une explosion des coûts de traitement, il est plus que nécessaire aujourd'hui de diminuer notre tonnage d'Ordures Ménagères et de renforcer notre vigilance sur le Tri afin de minimiser les refus. Pour nous accompagner dans ces différentes démarches, plusieurs programmes/études sont en cours.

- Tout d'abord le PLPDMA, programme qui, à partir d'un diagnostic de territoire, présente des leviers d'action sous formes de fiches actions.
- Une étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets de faisabilité de la tarification et accompagnement opérationnelle sur la redevance spéciale.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Nos engagements pris ainsi que le travail mené depuis 2019 par les 6 EPCI-FP riverains de l'Aveyron aval (La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA), La Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C), La Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA), La Communauté de Communes Quercy Caussadais (CCQC), La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (CAGM), La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (CCPL) ont permis de créer un outil de gestion et une programmation pluriannuelle à l'échelle cohérente du bassin versant Aveyron aval.

Par conséquent, en 2024, sera transféré...

Transfert des compétences obligatoires :

- Les missions d'ingénierie : animation, maîtrise d'ouvrage d'étude et assistance à maîtrise d'ouvrage de la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI, article L211-7 du code de l'Environnement) visant :
 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1°) ;
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2°) ;
 - La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8°).

- L'ensemble des missions de la compétence Animer, coordonner, assurer la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. (Item 12)
- L'ensemble des missions de la compétence Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'exclusion des missions de service public eau potable et des missions relevant des sites industriels et miniers. (Item 11)
- L'ensemble des missions de la compétence Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable).

Transfert ou Délégation de la compétence en option n°1 :

Obligatoire à prendre pour conserver la bonification des aides de l'AEAG sur les travaux des PPG.

- Les missions de maîtrise d'ouvrage de travaux et de maîtrise d'œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI, article L211-7 du code de l'Environnement) visant :
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1°) ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2°) ;
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8°).

Délégation de la compétence en option n°2 :

Prise de la compétence au choix. Des actions de gestion intégrée sont prévues sur cette compétence, notamment l'inventaire des ouvrages (obligatoirement à faire, soit par les EPCI s'il garde la compétence, soit par l'EPAGE si l'EPCI délègue).

- L'ensemble des missions de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI, article L211-7 du code de l'Environnement) visant :
- La défense contre les inondations (item 5°).
- A titre d'information, la collectivité ne dispose à l'heure actuelle d'aucun système de protection contre les inondations classées au titre de l'item 5° sur le bassin versant Aveyron aval.

Délégation de la compétence en option n°3 :

Prise de la compétence au choix. Compétence pour accompagner les EPCI pour la mise en place de sentiers découvertes, restaurer des lavoirs, des sources bâties, travailler par exemple avec les loueurs de canoës pour améliorer les pratiques, se pencher sur les zones de baignade sauvage : mieux protéger les collectivités, étudier les solutions d'amélioration, accompagner les collectivités s'il y a un souhait de cadrage et/ou d'aménagement.

- L'ensemble des missions de la compétence Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- BIT maison des vins
- Pôle culturel
- Pôle Petite enfance
- Service instructeur
- Appartements Lavoisier

Protection et mise en valeur de l'environnement

Le plan climat-air-énergie territorial, renforcé par le contrat d'objectif global permettront une planification, à la fois stratégique et opérationnel, au Quercy Caussadais afin d'aborder l'ensemble de la problématique "air, énergie, climat" dans le cadre de la transition écologique.

LISTE DES DELIBERATIONS 2023

N°DELIB.	DATE CONSEIL	OBJET
2023-01	07/03	Approbation PV précédent conseil
2023-02		DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2023-03		ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027 (PLPDMA)
2023-04		AVENANT CONTRAT DE REPRISE POUR LES MATERIAUX ISSUS DU TRI DES EMBALLAGES ET DU VERRE
2023-05		ACTUALISATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022 – COMMUNE DE PUYLAROQUE
2023-06		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2023-07		OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CREANCIERS
2023-08		CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE MONTPEZAT-DE-QUERCY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
2023-09		PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « COCON D'EVEIL »
2023-10		REVISION DES STATUTS DE L'EPCI – RETRAIT DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CERTAINES COMPETENCES
2023-11		REDEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-12		REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS - MISE EN RECOUVREMENT D'UNE PARTIE DES SOMMES VOLEES
2023-13		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE / MODIFICATION DES TARIFS
2023-14		MISE À DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DES ECOLES DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-15		CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-16		RAPPORT EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
2023-17		RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)
2023-18		OUVERTURE DE CREDIT 1 – BUDGET PRINCIPAL 2023– AUTORISATION À ENGAGER, LIQUIDER ; MANDATER ; LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022
2023-19		CONCLUSION D'UN BAIL RURAL SUR LA COMMUNE DE MONTALZAT
2023-20		ASSOCIATION QUERCY INTERVENTION SERVICES - GARANTIE D'EMPRUNT (CREDIT MUTUEL)
2023-21	04/04	Approbation PV précédent conseil
2023-22		Compte de gestion 2022 : BP CCQC
2023-23		Compte administratif 2022 BP CCQC
2023-24		Affectation des résultats 2022 BP CCQC
2023-25		Compte de gestion 2022 Budget SPANC
2023-26		Compte administratif 2022 Budget SPANC
2023-27		Affectation des résultats 2022 Budget SPANC
2023-28		Compte de gestion 2022 Budget OT
2023-29		Compte administratif 2022 Budget OT
2023-30		Affectation des résultats 2022 Budget OT
2023-31		Vote Budget OT
2023-32		Vote Budget SPANC
2023-33		Vote Budget CCQC
2023-34		Taux des quatre taxes directes locales
2023-35		Mise en place d'un ordre de mission permanent
2023-36		Actualisation demande de fonds de concours 2022 – commune de Montalzat
2023-37		Projet de contrat territorial Occitanie 2022-2028 du territoire du Pays Midi-Quercy
2023-38		Modification du parcours de deux sentiers de randonnées PR
2023-39		Tarifcation copies et impressions France Services
2023-40		Convention de mise à disposition avec le cirque Santus

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-41		Convention d'occupation précaire avec l'association « Chapeau Caussade »
2023-42		Recours au contrat d'apprentissage
2023-43		Création d'emplois permanents
2023-44	13/06	Approbation PV précédent conseil
2023-45		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2023-46		ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DESARTSSONNES
2023-47		ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NEGR'ARTIS
2023-48		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE / MODIFICATION DES TARIFS
2023-49		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – COMMUNE DE SAINT-CIRQ
2023-50		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – COMMUNE DE SAINT-VINCENT D'AUTEJAC
2023-51		PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2023-52		PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION – PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2023-53		DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »
2023-54		CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC, ET TUNISIE »
2023-55		REVISION DE LA TARIFICATION DES VENTES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
2023-56		TAXE DE SEJOUR / NOUVELLES MODALITES DE CALCUL ET FIXATION DES TARIFS ET DES TAUX
2023-57		ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE – MISE EN VENTE D'UN CD ET MODIFICATION DE LA REGIE
2023-58		ECOLE DE MUSIQUE / MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE
2023-59		RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS- EXERCICE 2022
2023-60		RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC – EXERCICE 2022
2023-61		SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONTRATS BOURGS CENTRES OCCITANIE DE DEUXIEME GENERATION PERIODE 2023-2028
2023-62		FIXATION DE LA NATURE ET DE LA DUREE DES AUTORISATIONS D'ABSENCE

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-63		RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-64		CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-65		SUBVENTIONS 2023 AU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-66		BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1
2023-67	17/10	Approbation PV précédent conseil
2023-68		ACTUALISATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022 – COMMUNE DE MIRABEL
2023-69		ACTUALISATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022 – COMMUNE DE LAVAURETTE
2023-70		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE D'AUTY 2023
2023-71		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE CAYRAC 2023
2023-72		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE CAYRIECH 2023
2023-73		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE LABASTDE-DE-PENNE 2023
2023-74		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE LAPENCHE 2023
2023-75		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE LAVAURETTE 2023
2023-76		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE MIRABEL 2023
2023-77		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE MONTFERMIER 2023
2023-78		DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – COMMUNE DE SAINT-GEORGES
2023-79		BUDGET PRINCIPAL – ACQUISITION DE MATERIEL INFERIEUR A 500 € TTC - AFFECTATION EN INVESTISSEMENT
2023-80		CONTRAT DE LOCATION D'IMMEUBLE – ACTIVITES DE LA PETITE ENFANCE
2023-81		ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE AU TITRE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS A DES AGENTS
2023-82		FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISE EN PLACE D'UN ORDRE DE MISSION PERMANENT
2023-83		MODIFICATION DU TRACE D'UN SENTIER DE RANDONNEE

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-84		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE / MODIFICATION DES TARIFS
2023-85		AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTIONS AUX ECOLES 2023
2023-86		REPARTITION DE LA SUBVENTION AUX ECOLES DE SPORT
2023-87		SUBVENTION UDAF
2023-88		CESSION DE LA ZONE DE CONTINES AU BENEFICE D'UNE SCI CONSTITUEE PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TARN-ET-GARONNE ET D'OCCITANIE
2023-89		MISE EN DEBET ET RECOUVREMENT DES DEFICITS DE LA REGIE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
2023-90		CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS (Domaine Petite Enfance)
2023-91		CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-92		EMPLOI PERMANENT / MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2013-63 DU 15 JUILLET 2013
2023-93		EMPLOI PERMANENT / MODIFICATION DES DELIBERATIOIS N° 2022-86 DU 18 JUILLET 2022 ET N° 2022-134 DU 6 DECEMBRE 2022
2023-94		CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS (filière enseignement artistique) / MODIFICATION
2023-95		DEMANDE DE MISE EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES ANNEE 2020 – SPANC
2023-96		MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 au 1 ^{ER} JANVIER 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS ET LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
2023-97		CONTES JEUNE PUBLIC – CONVENTION AVEC LES CONTEURS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023
2023-98		COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA LIBRAIRIE LIVRES ET Cie : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE
2023-99		POLITIQUE EDUCATIVE – INTERVENANTS EN TEMPS SCOLAIRE 2023-2024
2023-100		CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA LUDOTHEQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LES ECOLES, LE COLLEGE PIERRE DARASSE ET LE CAMPUS SAINT LUBIN - APPRENTIS D'AUTEUIL
2023-101		ECOLE DE MUSIQUE : ARRÊT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLE AUPRES DE LA COMMUNE DE CAUSSADE
2023-102		ECOLE DE MUSIQUE : PRET D'INSTRUMENTS AUX ELEVES DE L'ECOLE

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-103		ECOLE DE MUSIQUE / NOUVELLE DISPOSITION SUR LES TARIFS DES ATELIERS
2023-104		DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE TARN-ET-GARONNE
2023-105		NOMINATION DU REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL JEUNE ENFANT (EAJE) « LE JARDIN DES PITCHOUNS »
2023-106		PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2023-107		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL INSERTION - PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2023-108		MODIFICATION DU PERIMETRE ET PROLONGATION D'UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE DE L'OPAH DU PAYS MIDI-QUERCY
2023-109		MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH RU MULTISITE DANS LES CŒURS DE VILLE DE CAUSSADE ET DE REALVILLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OPERATION 2024 / 2028
2023-110		VALIDATION ARRETE PREFECTORAL RELATIF À LA DELIMITATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION ET DES STATUTS DE L'EPAGE AVEYRON AVAL EN VUE DE SA3CREATION POUR UNE GESTION INTEGREE DU BASSIN DE L'3VEYRON AVAL
2023-111		T3ANSFERT DE COMPETENCE A L'EPCI PAR SES COMMUNES 3EMBRES ET MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCI 3ORRESPONDANT, PORTANT SUR UNE PARTIE DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT), EN VUE DE LA TRANSFERER AU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
2023-112		APPROBATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE A L'ECHELLE DU PAYS MIDI-QUERCY
2023-113		BUDGET OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N°1
2023-114		BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2
2023-115		RENOUVELLEMENT DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE AVEC LA REGION OCCITANIE
2023-116	28/11	Approbation PV précédent conseil
2023-117		ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SUIVI ANIMATION DE L'OPAH RU MULTISITE 2024 / 2028 DANS LES CŒURS DE VILLE DE CAUSSADE ET DE REALVILLE
2023-118		MODIFICATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH RU MULTISITE DANS LES CŒURS DE VILLE DE CAUSSADE ET DE REALVILLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OPERATION 2024 / 2028

AR Prefecture

082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

2023-119		CONVENTION AVEC LA CAF RELATIVE À L'ÉCHANGE DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PERMIS DE LOUER
2023-120		CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
2023-121		REVISION DES DELEGATIONS DE POUVOIR ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESEIDENT DE L'EPCI
2023-122		AVIS POUR DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024 DE LA COMMUNE DE CAUSSADE
2023-123		TRANSFERT DE PROPRIETE DU BATIMENT ACCUEILLANT LA MAISON DES VINS ET LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE MONTPEZAT-DE-QUERCY
2023-124		SUIVI ET GESTION DES COURS D'EAU - DELIBERATION PORTANT TRANSFERT DE PROPRIETE AVEC DES PARTICULIERS AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-125		GEMAPI – REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA GESTION INTEGREE DU BASSIN DE L'AVEYRON AVAL
2023-126		DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPAGE AVEYRON AVAL
2023-127		CONVENTION POUR L'APPUI TECHNIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET L'AMENAGEMENT URBAIN
2023-128		ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE
2023-129		ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE AU TITRE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS A DES AGENTS
2023-130		SERVICE CULTUREL : ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEFPAT POUR DEFINIR UN PROJET CULTUREL /TOURISME DE TERRITOIRE
2023-131		ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS ET LA COMMUNE DE CAUSSADE
2023-132		CREATION D'UN EMPLOI POUR MENER UNE OPERATION DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES DECHETS
2023-133		CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-134		SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-135		ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE
2023-136		CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA LUDOTHEQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE LYCEE CLAIR FOYER
2023-137		LETTRES D'AUTOMNE 2023 – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ASSOCIATION CONFLUENCES, LA MAIRIE DE MOLIÈRES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2023-138		CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE PETR, TGAC POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON JEUNE

AR Prefecture082-248200057-20240312-2024141-BF
Reçu le 25/03/2024

		PUBLIC EN TEMPS SCOLAIRE ET TOUT PUBLIC HORS TEMPS SCOLAIRE DE « LA TALVERAIE »
2023-139		CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ASSOCIATION REEL / ACTION CULTURELLE « ABRACADAMOTS »
2023-140		PETITE ENFANCE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION « CHAPI-CHAPEAU »
2023-141		FONDS DE CONCORUS – COMMUNE DE PUYLAROQUE 2023
2023-142		COUPONS ASSOCIATION
2023-143		DM2 - BP

RETROSPECTIVE

Résultat 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS				
	RESULTAT 2023			
FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	8 535 177,40		
	Recettes	9 221 829,19		
	SOLDE EXERCICE	686 651,79		
	REPORT N-1	2 962 930,82		
	SOLDE 2023	3 649 582,61	A	
				SOLDE REEL 2023 INV+ FONCT 3 623 337,06
				A*B
INVESTISSEMENT				
	Dépenses	1 764 309,69		
	Recettes	1 875 292,72		
	SOLDE EXERCICE	110 983,03		
	REPORT N-1	-137 228,58		
	SOLDE 2023 (001)	-26 245,55	B	
	solde RAR 2023	-8 243,28	C	
	SOLDE AVEC RAR	-34 488,83	D	
				SOLDE AVEC RAR 2023 INV+ FONCT (002) 3 615 093,78
				A*B+C
		besoin de financ. (1068)		

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTE REELES DE GESTION (Toutes recettes confondues sauf opération d'ordre de Dont DGF + DGF compens	8 117 288	8 248 083	8 253 007	8 779 428	9 219 930
	240 346	250 169	261 266	272 910	288 882
Dont fiscalité directe locale (R73111, 112, 118)	3 574 733	3 629 823	2 481 375	2 523 535	2 398 284
DEPENSE DE GESTION	7 322 516	7 268 339	7 664 342	7 882 455	8 113 517
Dont charges générales (D011)	1 612 059	1 530 662	1 480 965	1 728 163	1 802 801
Dont Dépense de personnel (D012)	2 877 281	2 984 023	3 114 830	3 139 312	3 330 965
EPARGNE DE GESTION	1 004 319	1 172 856	767 014	1 070 055	1 316 859
Frais financiers	209 547	193 112	178 349	173 082	210 447
EPARGNE BRUT (CAF)	794 772	979 744	588 665	896 973	1 106 413
Amortissement capital de la dette	514 042	448 358	400 053	404 359	409 545
EPARGNE NETTE (CAF Nette)	280 730	531 386	188 612	492 614	696 868
DEPENSE D'INVESTISSEMENT (Hors dette)	1 197 772	954 636	963 364	1 440 403	1 764 310
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y. c. cession, hors dette)	1 585 909	595 521	690 728	744 263	1 875 294
EMPRUNT NOUVEAU	0	0	0	0	0
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	852 710	1 190 993	831 877	558 911	-137 229
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 FDR	1 521 577	1 363 264	747 853	355 385	670 624
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 831 859	7 384 521	6 984 469	6 580 109	6 171 264

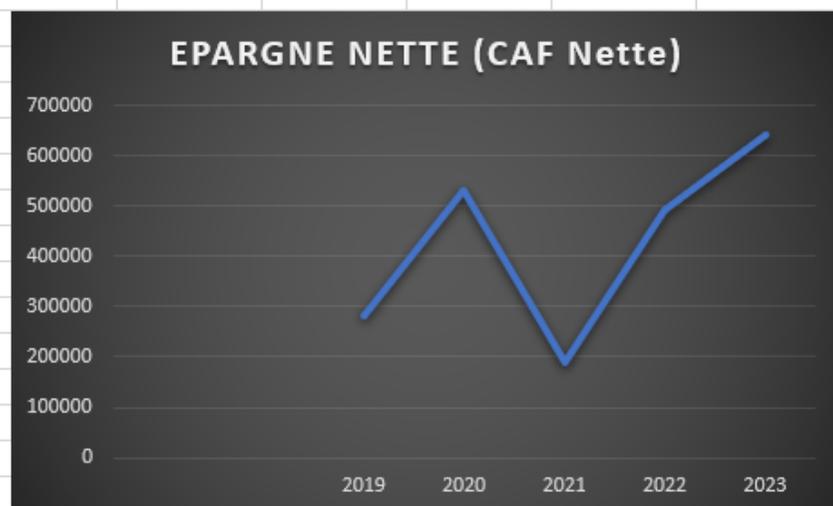
L'Épargne Brut correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

L'Épargne de gestion (épargne brute + frais financiers) est en constante évolution

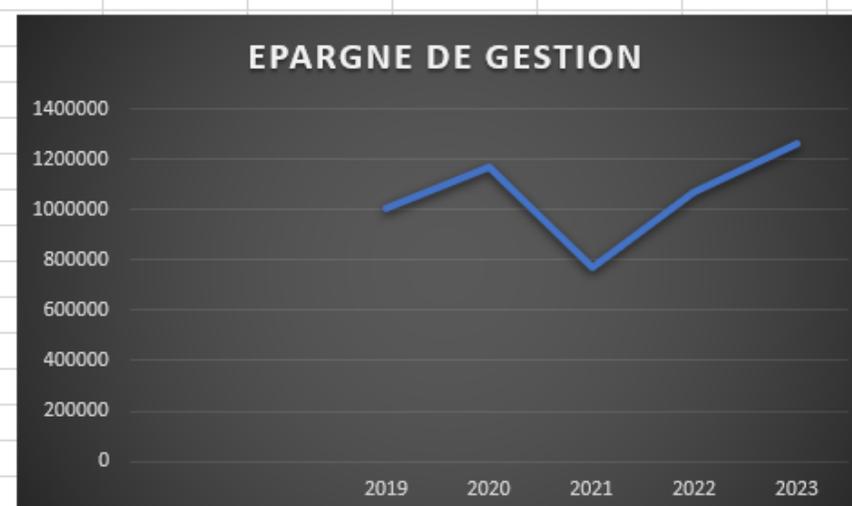
Notre CAF nette (épargne brute – amortissement de la dette) permet de constater notre capacité d'autofinancement pour l'échéance de notre emprunt.

En somme, l'Etat financier de la CCQC est actuellement bon.

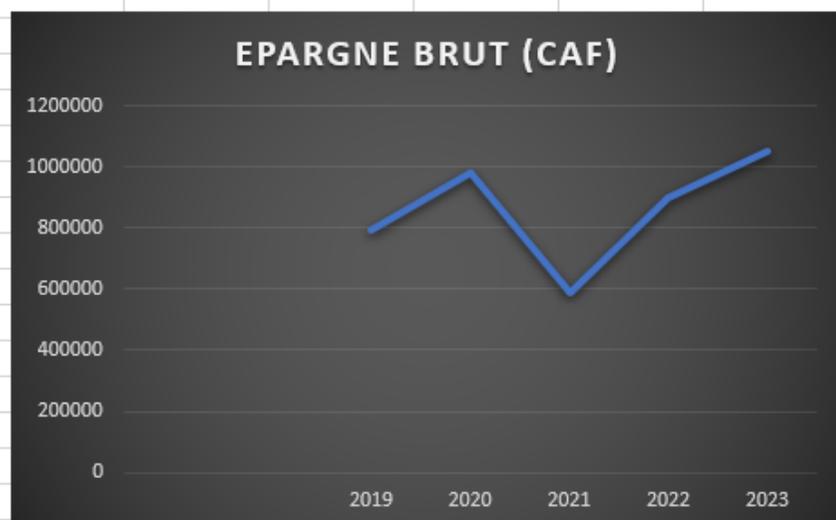
Epargne Brut - Amortissement de la Dette



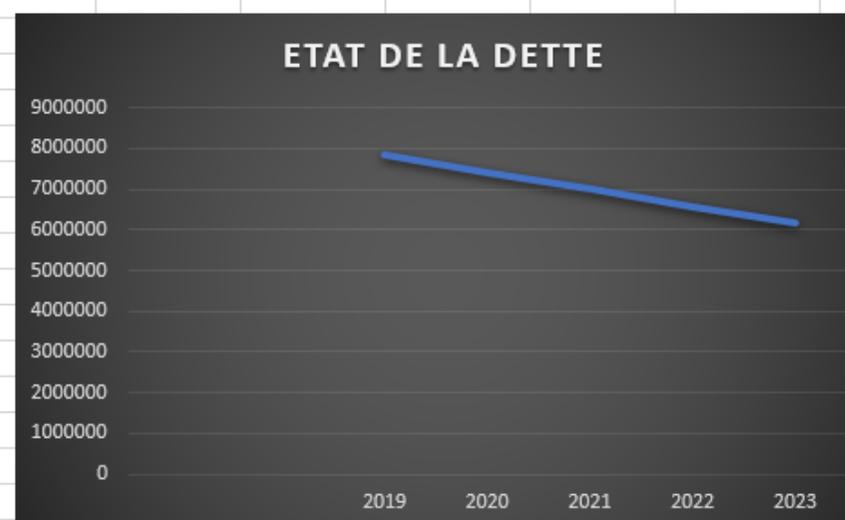
Epargne Brut + frais financiers



Recette de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement



ETAT DE LA DETTE



Encours de la dette au 31/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS											
I - ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2023										AU 31/12/23	
Organisme Prêteur	Objet	N° emprunt	Durée	Périodicité	CAPITAL INITIAL	Taux	Echéances		Annuité	Capital restant	Intérêts restants
							Début	Fin			
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	24	20 ans	annuelle	400 000,00	4,80	30/09/09	30/09/28	31554,99	137 375,22	20 399,75
CAISSE EPARGNE M-P	Construction locaux DM	26	25 ans	semestrielle	430 000,00	4,01	18/06/11	18/12/35	27 396,74	258 943,11	69 817,77
CAISSE EPARGNE M-P	MDE	27	25 ans	semestrielle	356 000,00	4,01	18/06/11	18/12/35	22 681,94	214 381,03	57 802,25
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	28	20 ans	annuelle	1200 000,00	3,86	17/12/13	17/12/32	87 206,95	652 569,13	132 293,44
Sous-total (divers)										1 263 268,49	280 313,21
CAISSE EPARGNE M-P	Centre Aquatique Quercy°C	29	20 ans	trimestrielle	1 100 000,00	3,92	05/06/14	05/03/34	78 446,50	563 750,00	116 019,75
CDC	Centre Aquatique Quercy°C	31	40 ans	trimestrielle	2 605 070,00	1,99	01/07/17	01/04/57	131 063,05	2 181 746,06	1 092 296,08
AGENCE France LOCALE	Centre Aquatique Quercy°C	33	20 ans	trimestrielle	2 500 000,00	1,87	20/03/16	20/12/35	154 918,37	1 500 000,00	174 349,96
LA BANQUE POSTALE	Centre Aquatique Quercy°C	34	20 ans	trimestrielle	1 000 000,00	2,27	01/06/17	01/03/37	65 748,13	662 500,00	101 511,63
Sous-total (centre aquatique)										4 907 996,06	1 484 177,42
										79,53%	84,1%
TOTAL GENERAL									599 016,67	6 171 264,55	1 764 490,63

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

LIBELLE	2017	2018	% Aug.	2019	% Aug.	2020	% Aug.	2021	% Aug.	2022	% Aug.	2023	% Aug.
DOTATIONS / COMPENSATIONS ETAT (2020 réforme TH)													
DGF (base)	0,00	0,00	-	119 735,00	-	131 763,00	10%	145 192,00	10%	159 382,00	10%	176 013,00	10%
DGF (compensation)	126 078,00	123 445,00	-2%	120 611,00	-2%	118 406,00	-2%	116 074,00	-2%	113 528,00	-2%	112 869,00	-1%
CFE / CVAE	240 293,00	245 842,00	2%	287 319,00	17%	293 253,00	2%	304 400,00	4%	266 111,00	-13%	0,00	-100%
FNGIR	57 396,00	57 334,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%
FPIC (à partir du 1/1/12)	210 228,00	220 486,00	5%	222 367,00	1%	230 440,00	4%	238 371,00	3%	232 454,00	-2%	225 203,00	-3%
Fiscalité reversée						7 974,00		0,00	-100%	0,00		318 589,00	
Autres impôts (reversement)	16 553,00	3 151,00	-81%	4 283,00	36%	3 935,00	0%	3 817,00	-3%	6 703,00	76%	0,00	-100%
Dotations	650 548,00	650 258,00	0%	811 693,00	25%	843 149,00	4%	865 232,00	3%	835 556,00	-3%	890 052,00	1%
Compens. Exo TP	1 223,00	0,00	-100%	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-		-
DCRTP (comp. Perte TP)	30 180,00	30 180,00	0%	25 671,00	-15%	23 376,00	-9%	23 376,00	0%	23 376,00	0%	23 376,00	0%
Compens. Exo TH	62 431,00	63 525,00	2%	65 690,00	3%	68 706,00	5%	0,00	-100%	0,00	-		-
Compens. Exo FB / FNB	66 039,00	53 842,00	-18%	43 979,00	-18%	35 736,00	-19%	114 943,00	222%	90 878,00	-21%	92 279,00	2%
Fonds Dptal péréq. TP (à partir 2021)	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00	-	8 002,00	-	7 800,00	-3%	7 839,14	1%
Fonds compens. TP	13 722,00	312,00	-98%	10 296,00	0%	11 202,00	9%	0,00	-100%	0,00	-		-
Compens. CET (Exo CFE/CVAE)	47,00	0,00	-100%	0,00	0%	0,00	-	99 033,00	-	126 989,00		123 313,00	
Compensations	173 642,00	147 859,00	-15%	145 636,00	-2%	139 020,00	-5%	245 354,00	76%	249 043,00	2%	246 807,14	-1%
ETAT	824 190,00	798 117,00	-3%	957 329,00	20%	982 169,00	3%	1 110 586,00	13%	1 084 599,00	-2%	1 136 859,14	5%
FISCALITE CCQC (2020 = réforme TH)													
Bases prévisionnelles	42 705 800,00	43 890 600,00	2%	44 840 800,00	2%	45 775 500,00	2%	23 016 600,00	-50%	23 895 700,00	4%	27 452 897,00	15%
Produit 4 Taxes (réalisation) (FB / FNB / CFE + comp. TH à partir 2021)	3 123 992,00	3 190 264,00	2%	3 268 648,00	2%	3 332 635,00	2%	3 247 917,00	-3%	3 429 460,00	6%	3 597 966,00	5%
<i>Taux</i>	5,33-7,69-38,50-7,99	5,33-7,69-38,50-7,99	0%	5,33-7,69-38,50-7,99	0%	TH - 7,69-38,50-7,99	0%	TH - 7,69-38,50-7,99	0%	TH - 7,69-38,50-7,99	0%	5,33-7,69-38,50-7,99	0%
Bases prévisionnelles	15 792 232,00	16 177 926,00	2%	16 588 661,00	2%	16 968 301,00	2%	17 194 251,00	1%	17 908 644,00	4%	19 111 069,00	7%
Produit T.E.D.M (réalisation)	2 302 147,00	2 359 355,00	2%	2 424 934,00	3%	2 479 503,00	2%	2 501 213,00	1%	2 609 606,00	4%	2 783 912,00	7%
<i>Taux</i>	M,ES	M,ES		M,ES		M,ES		M,ES		M,ES		M,ES	
CCQC	5 426 139,00	5 549 619,00	2%	5 693 582,00	3%	5 812 138,00	2%	5 749 130,00	-1%	6 039 066,00	5%	6 381 878,00	6%
TOTAL GENERAL	6 250 329,00	6 347 736,00	2%	6 650 911,00	5%	6 794 307,00	2%	6 859 716,00	1%	7 123 665,00	4%	7 518 737,14	6%

Dépenses et Recettes de fonctionnement CCQC

<i>dépenses de fonctionnement</i>		2019		2020		2021		2022		2023		2024
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>
011	Charges à caractère général	2 541 615,00 €	1 610 621,43 €	2 773 802,00 €	1 530 662,30 €	2 144 715,00 €	1 480 965,62 €	1 928 829,00 €	1 727 228,53 €	2 284 053,00 €	1 802 800,86 €	2 580 662,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 959 419,00 €	2 877 281,33 €	3 001 725,00 €	2 984 023,66 €	3 166 235,00 €	3 114 830,51 €	3 156 435,00 €	3 139 312,30 €	3 417 664,00 €	3 330 965,11 €	3 824 292,00 €
014	Atténuations de produits	47 200,00 €	40 288,00 €	44 200,00 €	1 133,00 €	81 000,00 €	79 014,00 €	51 000,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	51 019,00 €	41 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 889 390,00 €	2 569 779,55 €	3 000 706,00 €	2 548 455,26 €	2 950 236,00 €	2 804 357,01 €	2 945 142,00 €	2 790 469,90 €	2 691 859,00 €	2 677 927,79 €	3 200 675,00 €
66	Charges financières	354 436,00 €	209 547,76 €	274 940,00 €	193 111,77 €	799 132,00 €	178 349,84 €	173 083,50 €	173 082,90 €	428 214,50 €	210 446,50 €	197 632,32 €
67	Charges exceptionnelles	31 877,00 €	14 998,38 €	363 900,00 €	10 902,39 €	518 301,00 €	6 825,53 €	12 403,00 €	12 402,55 €	40 791,00 €	40 357,87 €	200,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €	0,00 €	500,00 €	50,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	6 030,00 €	141,86 €	414 790,68 €
022	Dépenses imprévues	706 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	301 503,50 €	0,00 €	530 532,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES (hors opération d'ordre)	9 530 437,00 €	7 322 516,45 €	10 109 773,00 €	7 268 338,38 €	10 260 119,00 €	7 664 342,51 €	8 568 896,00 €	7 882 455,18 €	9 450 162,50 €	8 113 658,99 €	10 259 252,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	658 240,00 €	0,00 €	2 598 533,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	750 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 000,00 €	379 233,19 €	339 876,00 €	341 874,90 €	357 100,00 €	357 078,54 €	384 344,00 €	393 179,32 €	421 662,00 €	421 660,27 €	450 000,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 873 437,00 €	7 701 749,64 €	10 449 649,00 €	7 610 213,28 €	11 275 459,00 €	8 021 421,05 €	11 551 773,00 €	8 275 634,50 €	11 913 624,50 €	8 535 319,26 €	11 459 252,00 €
	En € / habitant hors opération d'ordre *		350,51 €		347,92 €		366,87 €		377,31 €		388,38 €	
<i>recettes de fonctionnement</i>		2019		2020		2021		2022		2023		2024
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>
013	Atténuations de charges	157 862,00 €	163 908,43 €	246 844,00 €	226 312,95 €	353 748,00 €	299 182,20 €	208 219,00 €	329 730,30 €	259 917,00 €	321 728,82 €	606 432,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	172 283,00 €	202 131,16 €	197 414,00 €	199 833,80 €	196 394,00 €	180 399,88 €	167 637,00 €	189 610,62 €	180 287,00 €	205 520,30 €	183 972,00 €
73	Impôts et taxes	6 221 686,00 €	6 285 746,06 €	6 342 462,00 €	6 405 118,00 €	6 343 477,00 €	6 354 022,00 €	6 410 372,00 €	6 601 712,00 €	6 951 487,00 €	6 983 048,00 €	7 255 386,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 263 127,00 €	1 295 455,25 €	1 210 804,00 €	1 347 010,77 €	1 310 636,00 €	1 347 751,54 €	1 355 509,00 €	1 521 341,93 €	1 482 754,00 €	1 612 429,69 €	1 337 631,00 €
75	Autres produits de gestion courante	51 220,00 €	78 564,44 €	68 920,00 €	53 184,39 €	42 400,00 €	69 429,10 €	152 330,00 €	119 655,25 €	50 530,00 €	78 040,69 €	87 987,00 €
77	Produits exceptionnels	47 892,00 €	91 412,46 €	300,00 €	16 623,69 €	5 382,00 €	2 022,91 €	5 366,00 €	17 369,89 €	10 349,00 €	19 162,61 €	0,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	250,00 €	70,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	8,14 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €
	TOTAL RECETTE REELLES (hors opération d'ordre)	7 914 320,00 €	8 117 287,80 €	8 066 994,00 €	8 248 083,60 €	8 252 287,00 €	8 253 007,63 €	8 299 683,00 €	8 779 428,13 €	8 935 574,00 €	9 219 930,11 €	9 471 658,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 945 117,00 €	1 945 116,74 €	2 364 655,00 €	2 364 564,39 €	3 005 172,00 €	3 005 171,92 €	3 240 090,00 €	3 240 089,15 €	2 962 931,00 €	2 962 930,82 €	1 915 094,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 485,21 €	18 000,00 €	3 330,65 €	12 000,00 €	5 193,31 €	15 120,00 €	1 899,08 €	72 500,00 €
	TOTAL RECETTES	9 873 437,00 €	10 066 404,54 €	10 435 649,00 €	10 615 133,20 €	11 275 459,00 €	11 261 510,20 €	11 551 773,00 €	12 024 710,59 €	11 913 625,00 €	12 184 760,01 €	11 459 252,00 €
	En € / habitant hors opération d'ordre, hors excédent		388,55 €		394,82 €		395,05 €		420,25 €		455,17 €	

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2.84 % par rapport à 2022, dans un contexte inflationniste, il est à noter qu'elles ont été contenues.

Pour le chapitre 011 charge à caractère générale, plus 4.19%, ces dépenses concernent :

- L'assainissement collectif pour l'air d'accueil des gens du voyage (22 800€) obtention de 2 ans de paiement sur 4 dus)
- Le passage des dépenses de la GEMAPI en fonctionnement, 10 675.31€
- Le diagnostic de la convention territoriale globale, (8530€)
- L'étude d'optimisation pour la collecte et la valorisation des déchets et le flochage des camions, (11 930.40€)
- Autres fournitures non stockées (+1800€)
- Achats médiathèques et bibliothèques (588.95€)
- Actions culturelles (800€)
- Les fournitures d'entretien (1200€)
- Les locations mobilières (2300€)
- Assurances (10 000€)
- Communication flochage camion (4893€)
- Transport piscine (5 000€)
- Petite enfance (2700€)

Pour le chapitre 012, Ressources Humaines, plus 6.10 % : (191 653.11€) De mesures générales, notamment les mesures de revalorisation du point de la fonction publique (au 01/07/2023), de garantie individuelle du pouvoir d'achat et d'alignement des bas salaires sur le SMIC (augmentations au 01/01/2023 et au 01/05/2023), de mesures individuelles qui correspondent à l'augmentation résultant de l'avancement à l'ancienneté de chaque agent titulaire et des promotions de grade, de l'augmentation des effectifs et des mouvements de personnels : renforcement du service école de musique (+ 5h75/semaine de cours supplémentaires délivrés à partir de septembre 2023), renforcement du service EREF avec un contrat en alternance à partir d'avril 2023, une augmentation du temps de travail au sein du service Communication (+10h/semaine à partir de mai 2023), un nombre d'heures plus importants d'arrêts maladie nécessitant des remplacements afin de faire face à la continuité du service public, du déploiement du service Petite Enfance avec la reprise des activités du Relais Petite Enfance (RPE) et des Lieux d'Accueil Enfants Parents, nécessitant le recrutement d'une coordinatrice Petite Enfance en juin 2023 et d'une animatrice RPE en septembre 2023. Cette dépense est compensée en fonctionnement par l'arrêt de la subvention à l'association Espace Petite Enfance (95 000€/an)

Pour le chapitre 14, Atténuations de produits plus 21.67 % : reversement trop perçu compensation TH (10 839€)

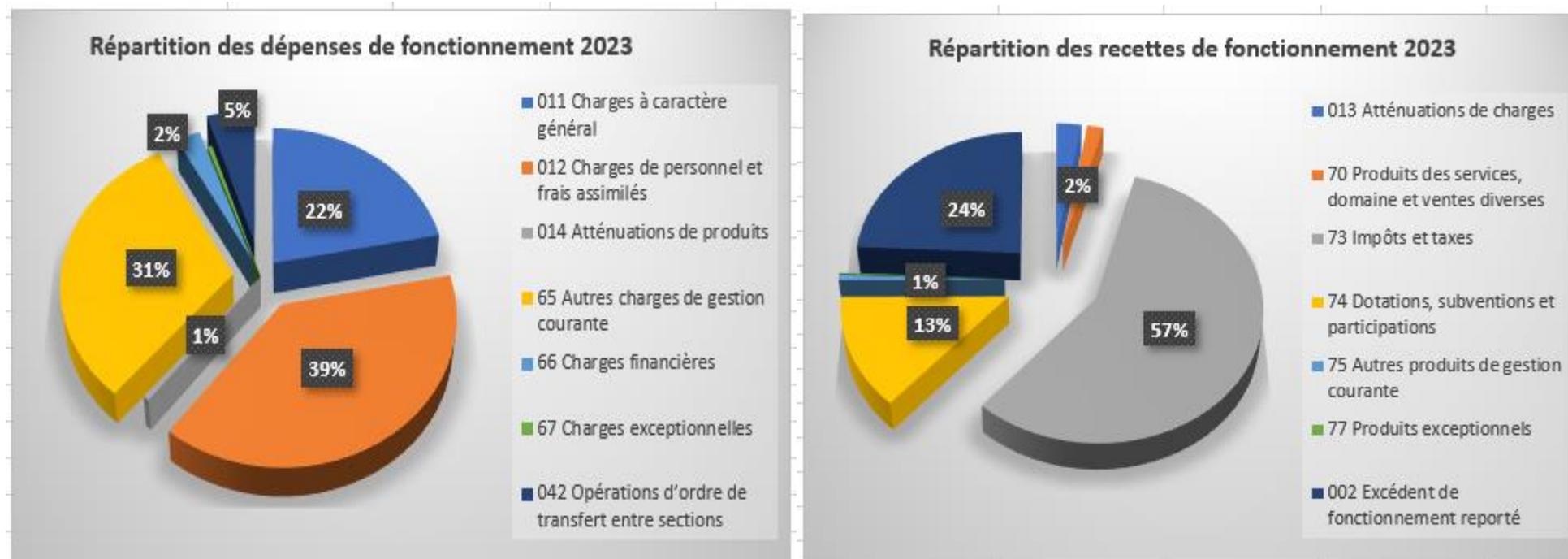
Pour le chapitre 66, charge financière plus 17.75% : intérêts emprunts Quercy O, plus (30 000€, incidence de l'indexation de l'emprunt 31 sur le livret A)

Pour le chapitre 67, charge exceptionnelle, plus 69.26% remboursement filet inflation (33 584€) + trop perçu subvention petite enfance (1 806.34€)

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4.77 % par rapport à 2022

- **7.74 % pour les produits de services, domaine et ventes diverses** (régie de recette AAGV, école de musique, ludothèque, médiathèques, France Services, Jardin d'enfants) actes et recettes liées aux charges relatives au fonctionnement du service instructeur.
- **5.46 % impôts et taxes** (Impôts directs locaux, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Autres impôts locaux ou assimilés, fonds national de garantie individuelle des ressources, Fds de péréquation des ressources communale et intercommunale, TEOM, Fraction de TVA)
- **5.64 % Dotations, subventions et participations** (Dotation d'intercommunalité, Dotation de compensation des groupes De communes, FCTVA, Région, Département, Budget communautaire et fonds structurels, Dotation de compensation de la réforme de la TP, Attribution du fonds départ. Péréquation taxe professionnelle, Etat-Compens.au titre contrib. écon. territ. CVAE&CFE, Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières, CAF, MSA, CITEO, Adour-Garonne, Syndicat du Lemboulas, VALORPLAST, ARCELORMITTAL, VERRALIA etc...)
- **9.35 % Produits exceptionnels** (Produits des cessions d'immobilisations, Produits exceptionnels divers)

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement :



Dépenses d'investissements :

Dépenses d'investissement		2019		RAR	2020		RAR	2021			2022			2023		
Chapitre	Désignation	Budget	réalisé		Budget	réalisé		Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR
20	Immobilisations incorporelles	125 350,00 €	6 153,59 €	70 153,00 €	123 290,00 €	5 490,90 €	0,00 €	64 400,00 €	10 465,20 €	131 228,85 €	267 526,00 €	99 486,72 €	58 772,00 €	141 630,00 €	13 836,51 €	117 501,50 €
204	Subventions d'équipement versées	391 483,00 €	263 889,99 €	4 727,00 €	320 894,00 €	198 963,77 €	74 560,00 €	391 783,00 €	217 074,06 €	0,00 €	560 662,99 €	291 909,52 €	129 435,00 €	572 497,00 €	361 801,16 €	
21	Immobilisations corporelles	1 456 360,00 €	408 349,20 €	260 702,00 €	919 102,00 €	299 338,88 €	170 701,00 €	789 677,00 €	288 189,24 €	307 183,15 €	1 976 419,11 €	438 532,41 €	23 725,40 €	1 275 007,40 €	146 081,09 €	14 254,78 €
23	Immobilisations en cours	110 000,00 €	1 337,61 €	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	380 000,00 €	6 166,80 €	0,00 €	700 103,00 €	186 460,19 €	496 984,00 €	1 814 976,60 €	557 727,77 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 250,00 €	20 130,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	79,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	545,98 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	108 400,00 €	29 724,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	107 500,00 €	38 112,00 €	0,00 €	132 500,00 €	14 461,91 €	0,00 €	137 229,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	2 083 193,00 €	679 730,39 €	335 582,00 €	1 495 286,00 €	503 793,55 €	325 261,00 €	1 733 439,00 €	560 086,30 €	438 412,00 €	3 637 211,10 €	1 030 850,75 €	708 916,40 €	3 943 240,00 €	1 079 992,51 €	131 756,28 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 397,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	27 150,00 €	0,00 €	0,00 €	66 425,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258 130,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 228,58 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 143 193,00 €	679 730,39 €	335 582,00 €	1 522 436,00 €	503 793,55 €	325 261,00 €	1 799 864,00 €	560 086,30 €	438 412,00 €	3 877 609,00 €	1 030 850,75 €	708 916,40 €	4 201 370,00 €	1 217 221,09 €	131 756,28 €
16	Emprunts et dettes assimilés+ dépôt de cautionner	515 319,00 €	514 042,27 €		450 338,00 €	448 357,64 €		403 053,00 €	400 278,00 €	0,00 €	407 360,00 €	404 359,64 €	0,00 €	410 345,00 €	409 544,85 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 658 512,00 €	1 193 772,66 €	335 582,00 €	1 972 774,00 €	952 151,19 €	325 261,00 €	2 202 917,00 €	960 364,30 €	438 412,00 €	4 284 969,00 €	1 435 210,39 €	708 916,40 €	4 611 715,00 €	1 626 765,94 €	131 756,28 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	2 485,21 €	0,00 €	18 000,00 €	3 330,65 €	0,00 €	12 000,00 €	5 193,31 €	0,00 €	15 120,00 €	1 899,08 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 868,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 877,00 €	272 873,25 €	0,00 €
	Total opérations d'ordre et patrimoniales	34 868,00 €	4 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	2 485,21 €	0,00 €	31 200,00 €	3 330,65 €	0,00 €	12 000,00 €	5 193,31 €	0,00 €	287 997,00 €	274 772,33 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL	2 693 380,00 €	1 197 772,66 €	335 582,00 €	1 990 774,00 €	954 636,40 €	325 261,00 €	2 234 117,00 €	963 694,95 €	438 412,00 €	4 296 969,00 €	1 440 403,70 €	708 916,40 €	4 899 712,00 €	1 764 309,69 €	131 756,28 €
	En € / habitant hors opération d'ordre		57,14 €			45,58 €			45,97 €			68,70 €			77,87 €	

Détails dépenses d'investissements hors opérations d'ordre :

Frais d'études zone de Montagnac et frais d'insertion	9 420,00 €
Les licences et logiciels informatiques	4 416,51 €
Les fonds de concours	129 256,42 €
subvention d'investissement OT 2023	151 739,00 €
La participation au Syndicat Mixte Tarn et Garonne Aménagement schéma directeur aménagement numérique 2023	10 822,31 €
L'OPAH	69 983,43 €
Les acquisitions des zones humides	6 365,00 €
Travaux de l'air d'accueil des gens du voyage	1 517,99 €
pose stores France Services	5 772,19 €
Remplacement groupe clim CCQC	4 766,40 €
éclairage gymnase Gymnase	32 757,60 €
signalétique	969,00 €
petit travaux	5 360,24 €
Achat conteneur + sacs pré-collecte	37 555,19 €
Matériel de bureau et matériel informatique et téléphonie	24 704,94 €
Mobilier	19 017,98 €
petit matériel	7 840,54 €
Travaux d'aménagement école de musique	557 727,77 €
déficite d'investissement reporté	137 228,58 €
Emprunts	409 544,85 €
Total dépenses	1 626 765,94 €

Reste à réaliser dépenses investissements

ingenerie pôle culturel	29 580,00 €
Fond de concours	87 261,50 €
GEMAPI acquisition parcelle zone humide	1 000,00 €
Médiathèques travaux	1 584,43 €
Mur escalade	316,56 €
porte ADS	7 055,75 €
matériels informatique écoles	4 958,04 €
Total RAR	131 756,28 €

Recettes d'investissements :

Recettes investissement		2019		2020			2021		2022			2023		
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	RAR	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	RAR	Budget	Réalisé	RAR
13	Subventions d'investissement reçues	195 952,00 €	195 679,90 €	205 162,00 €	177 144,87 €	7 545,00 €	209 699,00 €	252 907,38 €	578 325,00 €	204 423,89 €	60 000,00 €	359 723,00 €	230 121,45 €	123 513,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	374 600,00 €	1 725,00 €	3 000,00 €	900,00 €	0,00 €	3 000,00 €	900,00 €	3 000,00 €	75,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	0,00 €
21	immobilisation corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	359,23 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 342,12 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RECETTE FINANCIERES	590 552,00 €	217 404,90 €	208 162,00 €	178 044,87 €	0,00 €	212 699,00 €	253 807,38 €	581 325,00 €	204 498,89 €	60 000,00 €	361 223,00 €	277 122,80 €	123 513,00 €
10	Dotations, fonds divers et reserves	907 335,00 €	910 955,11 €	217 000,00 €	53 911,65 €		50 000,00 €	27 212,47 €	40 181,00 €	48 400,03 €	0,00 €	901 265,00 €	903 636,40 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	38 665,00 €		4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	9 754,00 €	0,00 €	0,00 €	900 885,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	48 900,00 €	58 316,34 €	120 343,00 €	21 690,00 €	44 000,00 €	108 000,00 €	52 630,40 €	123 920,00 €	98 185,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 000,00 €	379 233,19 €	339 876,00 €	341 874,90 €	0,00 €	357 100,00 €	357 078,54 €	384 344,00 €	393 179,32 €	0,00 €	421 662,00 €	421 660,27 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 868,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 877,00 €	272 873,25 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 969 320,00 €	1 585 909,54 €	889 781,00 €	595 521,42 €	44 000,00 €	743 999,00 €	690 728,79 €	1 139 524,00 €	744 263,42 €	60 000,00 €	2 857 912,00 €	1 875 292,72 €	123 513,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	852 710,00 €	852 710,00 €	1 190 993,00 €	1 190 992,47 €	0,00 €	831 878,00 €	831 877,49 €	558 912,00 €	558 911,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	658 240,00 €	0,00 €	2 598 533,00 €	0,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	2 822 030,00 €	2 438 619,54 €	2 080 774,00 €	1 786 513,89 €	44 000,00 €	1 575 877,00 €	1 522 606,28 €	1 698 436,00 €	1 303 175,12 €	60 000,00 €	4 899 712,00 €	1 875 292,72 €	123 513,00 €
	En € / habitant hors opération d'ordre		75,91 €		28,51 €			33,06 €		62,38 €			89,77 €	

Détails recettes investissements hors opérations d'ordre :

RECETTES INVESTISSEMENTS	
FCTVA	117 491,42 €
Subvention Département	109 486,40 €
Fonds de concours centre aquatique participation Mairie de Caussade	120 000,00 €
Dépôt et cautionnement	1 300,00 €
remboursement sur acquisition parcelle	359,23 €
Excédent d'inv reporté	786 144,98 €
Total recettes	1 134 782,03 €

Reste à réaliser recettes investissements

Subvention écoles de musique	123 513,00 €
Total RAR	123 513,00 €

Les orientations budgétaires

Comme vous le savez, l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 a déjà renforcé les obligations de transparence dans le domaine budgétaire. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le DOB.

Elle oblige à faire apparaître, l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de dette ainsi qu'une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (évolutions prévisionnelles, éléments sur la rémunération, la durée effective du travail).

Dans ce cadre, vous avez une projection réaliste en dépenses/recettes de fonctionnement et investissement susceptibles d'éventuelles modifications au fil des années.

Perspectives d'évolution / Plan Pluriannuel d'investissements

Suite aux différents échanges, études et prises de décisions, pour 2024 la Communauté de Communes débutera ses investissements pour :

- Le pôle petit enfance
- Le pôle culturel
- Le renouvellement du bureau d'information et d'orientation (maison des vins)
- Travaux de réhabilitation et d'extension du service instructeur
- Travaux appartements Lavoisier

En cours d'élaboration, la refonte de la collecte et de la valorisation des déchets et l'élaboration d'une air familiale pour l'Air d'Accueil des gens du voyage.

Les autres dépenses investissements/équipements concernent l'entretien global des bâtiments et équipements, l'informatique, le mobilier, les fonds de concours, l'OPAH, l'OPAH-RU...

Selon cette programmation 2024, nous nous situerons à environ 47.59 % de dépenses réelles d'investissements en augmentation par rapport à 2023 et 8.73 % de recettes réelles en augmentation sous réserve de la vente de la zone de Contines.

Plan pluriannuel d'investissement

DEPENSES							
PROJETS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL HT SUR MANDAT
Ecole de musique	6 166,80 €	186 460,19 €	557 727,77 €				750 354,76 €
Lavoisier AMO/étude programmiste		18 756,00 €	0,00 €				18 756,00 €
Pôle culturel étude travaux			0,00 €	51 580,00 €	300 000,00 €	2 800 000,00 €	3 151 580,00 €
Pôle petite enfance étude travaux			0,00 €	130 000,00 €	1 150 000,00 €	1 950 000,00 €	3 230 000,00 €
Achat terrain Montagnac	108 342,74 €	102 231,00 €					210 573,74 €
Montagnac AMO			9 420,00 €	40 500,00 €			49 920,00 €
Aide à l'immobilier	0,00 €	11 275,00 €	0,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	261 275,00 €
OPAH ET OPAH-RU	78 683,00 €	61 164,00 €	58 728,00 €	62 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	386 575,00 €
GEMAPI	102 933,91 €	120 987,40 €					223 921,31 €
ADS travaux				215 156,00 €			215 156,00 €
Appartements Lavoisier				60 000,00 €			60 000,00 €
Fond de concours	73 569,15 €	136 817,00 €	129 256,42 €	217 261,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	816 903,57 €
Passrelles sentiers randonnées			58 314,00 €				58 314,00 €
Maison des vins			0,00 €	224 180,00 €	574 696,00 €		798 876,00 €
TOTAL PROJETS A VENIR	369 695,60 €	637 690,59 €	813 446,19 €	1 050 677,00 €	2 317 696,00 €	5 043 000,00 €	10 232 205,38 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	189 202,70 €	329 473,16 €	266 546,32 €	505 019,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 890 241,18 €
TOTAL GENERAL (hors opération d'ordre, engagements, opération patrimoniale, emprunts)	558 898,30 €	967 163,75 €	1 079 992,51 €	1 555 696,00 €	2 617 696,00 €	5 343 000,00 €	12 122 446,56 €
RECETTES							
PROJETS	SUB/FCTVA2021	SUB/FCTVA2022	SUB/FCTVA2023	SUB/FCTVA2024	SUB/FCTVA2025	SUB/FCTVA2026	TOTAL SUR MANDAT
FCTVA	27 212,47 €	44 935,00 €	117 491,42 €	248 911,36 €	429 406,85 €	876 465,72 €	1 744 422,82 €
Ecole de musique			109 342,12 €	359 876,00 €			469 218,12 €
Lavoisier	81 000,00 €						81 000,00 €
Pôle culturel étude travaux						952 160,00 €	952 160,00 €
Pôle petite enfance étude travaux						2 512 000,00 €	2 512 000,00 €
Montagnac AMO							0,00 €
Montagnac travaux							0,00 €
GEMAPI	52 630,40 €	98 185,18 €					150 815,58 €
ADS travaux							0,00 €
Appartements Lavoisier							0,00 €
Passrelles sentiers randonnées				31 748,00 €			31 748,00 €
Fond de concours Caussade	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		600 000,00 €
Recette vente Contines				900 000,00 €			900 000,00 €
Maison des vins				207 558,00 €	505 283,00 €		712 841,00 €
TOTAL PROJETS A VENIR	280 842,87 €	263 120,18 €	346 833,54 €	1 868 093,36 €	1 054 689,85 €	4 340 625,72 €	8 154 205,52 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	51 907,92 €	108 142,90 €	47 780,66 €	63 099,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €	410 930,48 €
TOTAL GENERAL (hors excédent de fonctionnement capitalisé, hors engagement, opération d'ordre de transfert, opération patrimoniale)	332 750,79 €	371 263,08 €	394 614,20 €	1 931 192,36 €	1 114 689,85 €	4 420 625,72 €	8 565 136,00 €

Investissements perspectifs

RECETTES INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nouvel emprunt						
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	786 144,98 €	518 271,83 €	2 300 000,00 €	2 000 000,00 €
Autres recettes dont FCTVA	690 728,00 €	744 263,42 €	1 089 148,74 €	1 931 192,36 €	1 114 689,85 €	4 420 625,72 €
RAR reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123 513,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette d'ordre d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles investissement	690 728,00 €	744 263,42 €	1 875 293,72 €	2 572 977,19 €	3 414 689,85 €	6 420 625,72 €
DEPENSES INVESTISSEMENT						
Sous total dépenses d'équipement	189 202,70 €	329 473,16 €	266 546,32 €	505 019,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Autres investissements	370 884,23 €	701 377,59 €	813 446,19 €	1 555 696,00 €	2 617 696,00 €	5 343 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles	560 086,93 €	1 030 850,75 €	1 079 992,51 €	2 060 715,00 €	2 917 696,00 €	5 643 000,00 €
040 Opération d'ordre de transfert	3 330,65 €	5 193,00 €	1 899,08 €	72 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	272 874,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses investissement	563 417,58 €	1 036 043,75 €	1 354 765,84 €	2 133 215,00 €	2 921 696,00 €	5 647 000,00 €
Remboursement capital de la dette	400 277,00 €	404 359,64 €	409 544,85 €	413 515,67 €	418 379,85 €	423 445,47 €
Total général + report	963 694,58 €	1 440 403,39 €	1 764 310,69 €	2 546 730,67 €	3 340 075,85 €	6 070 445,47 €
Résultat de l'exercice	-272 966,58 €	-696 139,97 €	110 983,03 €	26 246,52 €	74 614,00 €	350 180,25 €
Report N-1	831 877,00 €	558 910,42 €	-137 229,55 €	-26 246,52 €	0,00 €	74 614,00 €
solde investissement	558 910,42 €	-137 229,55 €	-26 246,52 €	0,00 €	74 614,00 €	424 794,25 €
RAR	-438 412,00 €	-648 916,40 €	-8 243,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde avec RAR	120 498,42 €	-786 145,95 €	-34 489,80 €	0,00 €	74 614,00 €	424 794,25 €
Capital restant du début (01/01)	7 384 521,67 €	6 984 244,67 €	6 579 885,03 €	6 170 340,18 €	5 756 824,51 €	5 338 444,66 €
Capital restant du fin (31/12)	6 984 244,67 €	6 579 885,03 €	6 170 340,18 €	5 756 824,51 €	5 338 444,66 €	4 914 999,19 €
Ratio de désendettement	5,42%	5,79%	6,22%	6,70%	7,27%	7,93%

Perspectives d'évolution fonctionnement

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation aux alentours de 2.10 % est envisageable du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, des prestations de services et du transfert des dépenses d'investissements en fonctionnement dans le cadre de la GEMAPI.

Augmentation également pour la masse salariale qui s'explique par les mesures générales (augmentation de 5 points majorés des agents public au 01/01/2024) et mécanique (avancements grades et échelon) puis basée sur une hypothèse d'évolution de 2 % de la valeur du point au 01/07/2024).

Une autre composante de cette évolution est le versement à tous les agents publics d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat pour les agents les plus touchés par l'inflation, validé par le conseil communautaire du 6 février 2024, à laquelle s'ajoute la cotisation à l'assurance statutaire, dont le marché a été renouvelé au 01/01/2024, impliquant une augmentation significative.

Au-delà de la reconduction de sa masse salariale, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais s'engage en 2024 dans un projet de développement social du territoire, permettant d'articuler efficacement l'offre de services ciblant les thématiques suivantes : services aux familles, accès aux droits, animation de la vie sociale, jeunesse, logement et cadre de vie, handicap. Ce projet social sera animé par un(e) chargé(e) de coopération dont le recrutement est prévu en mars. Cette politique demandera également le recrutement d'une(e) coordonnateur(trice) Enfance-Jeunesse, à mi-temps, à partir de septembre.

L'année 2024 sera aussi l'affirmation du service Petite Enfance avec l'ouverture des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dès janvier, animés par 2 personnes dans les effectifs depuis le 4 janvier. La création d'un guichet unique Petite Enfance au cours de l'année 2024 nécessitera la création d'un emploi à temps non complet, prévu en septembre.

Dans le cadre de la politique liée au tri des déchets et de la mise en place d'un tri à la source des biodéchets, la Communauté a lancé le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication de proximité, de sensibilisation à la gestion des déchets, prévu en mars. Enfin, la collectivité souhaite conforter son action en faveur de l'emploi et de l'insertion, en développant le service EREF. Dans ce sens, le contrat en alternance sera transformé en contrat non permanent afin de faire face à cet accroissement d'activité. Aussi, au regard de 20 enfants supplémentaires inscrits, 10h supplémentaires sont nécessaires pour les professeurs de musique et enfin, une provision pour des allocations chômage est prévue suite à un licenciement d'un agent pour inaptitude à toutes fonctions.

Pour les recettes de fonctionnement, il est envisagé une augmentation de 2.65% du fait de l'évolution de la perception de subventions en lien à certaines créations de postes (ETAT, CAF, CITEO, PVD, FSE, Conseil Départemental, Région) et plus 3.39% selon les estimations pour la perception de l'impôt et taxe.

<i>recettes de fonctionnement prospectives</i>		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<i>Chapitre</i>														
13	Atténuation de charges	299 182,20 €	329 730,30 €	321 728,82 €	606 432,00 €	607 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	180 399,88 €	189 610,62 €	205 520,30 €	183 972,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 354 022,00 €	6 601 712,00 €	6 983 048,00 €	7 255 386,87 €	7 538 346,96 €	7 832 342,49 €	8 137 803,85 €	8 455 178,20 €	8 784 930,15 €	9 127 542,42 €	9 483 516,58 €	9 853 373,73 €	10 237 655,30 €
74	Dotations, subventions et participations	1 347 751,54 €	1 521 341,93 €	1 612 429,69 €	1 337 631,00 €	1 344 319,16 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
75	Autre produit de gestion courante	69 429,10 €	119 655,25 €	78 040,69 €	87 987,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
77	produits exceptionnels	2 022,91 €	17 369,89 €	19 162,61 €	0,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €
78	reprise sur provisions	200,00 €	8,14 €	0,00 €	250,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Total des recettes réelles	8 253 007,63 €	8 779 428,13 €	9 219 930,11 €	9 471 658,87 €	9 745 228,12 €	10 187 904,49 €	10 493 365,85 €	10 810 740,20 €	11 140 492,15 €	11 483 104,42 €	11 839 078,58 €	12 208 935,73 €	12 593 217,30 €
042	Opération d'ordre de transfert	3 330,65 €	5 193,31 €	1 899,08 €	72 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 256 338,28 €	8 784 621,44 €	9 221 829,19 €	9 544 158,87 €	9 749 228,12 €	10 191 904,49 €	10 497 365,85 €	10 814 740,20 €	11 144 492,15 €	11 487 104,42 €	11 843 078,58 €	12 212 935,73 €	12 597 217,30 €
<i>Dépenses de fonctionnement prospectives</i>														
<i>Chapitre</i>														
011	Charges à caractères général	1 480 965,62 €	1 727 228,53 €	1 802 800,86 €	2 280 662,00 €	2 326 275,24 €	2 372 800,74 €	2 420 256,76 €	2 468 661,89 €	2 518 035,13 €	2 568 395,84 €	2 619 763,75 €	2 672 159,03 €	2 725 602,21 €
012	Charge de personnel	3 114 830,51 €	3 139 312,30 €	3 330 965,11 €	3 824 292,00 €	3 958 142,22 €	4 496 474,80 €	4 653 851,42 €	4 816 736,22 €	4 985 321,99 €	5 159 808,25 €	5 340 401,54 €	5 527 315,60 €	5 720 771,64 €
014	Atténuation de produits	79 014,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	41 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	2 804 357,01 €	2 790 469,90 €	2 677 927,79 €	2 900 675,00 €	2 958 688,50 €	2 736 862,27 €	2 791 599,52 €	2 847 431,51 €	2 904 380,14 €	2 962 467,74 €	3 021 717,09 €	3 082 151,44 €	3 143 794,46 €
66	charges financières	178 349,84 €	173 082,90 €	210 446,50 €	197 632,32 €	151 049,26 €	138 807,50 €	145 769,50 €	132 803,74 €	119 515,78 €	107 357,11 €	95 182,36 €	82 688,25 €	70 107,93 €
67	charges exceptionnelles	6 825,53 €	12 402,55 €	40 357,87 €	200,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
68	Dotation provision semi-budgétaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
022	dépenses imprévues													
	Total des dépenses réelles	7 664 342,51 €	7 882 455,18 €	8 113 517,13 €	9 250 461,32 €	9 449 655,22 €	9 800 445,31 €	10 066 977,19 €	10 321 133,36 €	10 582 753,03 €	10 853 528,94 €	11 132 564,75 €	11 419 814,31 €	11 715 776,25 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	518 271,83 €	2 300 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 078,54 €	393 179,32 €	421 660,27 €	450 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 021 421,05 €	8 275 634,50 €	8 535 177,40 €	10 218 733,15 €	12 109 655,22 €	12 160 445,31 €	10 426 977,19 €	10 681 133,36 €	10 942 753,03 €	11 213 528,94 €	11 492 564,75 €	11 779 814,31 €	12 075 776,25 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	234 917,23 €	508 986,94 €	686 651,79 €	221 197,55 €	295 572,90 €	387 459,18 €	426 388,66 €	489 606,84 €	557 739,11 €	629 575,49 €	706 513,83 €	789 121,42 €	877 441,06 €
	Excédent antérieur + virement à la section d'investissement	3 005 171,00 €	3 240 088,23 €	2 962 930,19 €	3 615 093,15 €	3 836 290,70 €	4 131 863,60 €	4 519 322,77 €	4 945 711,43 €	5 435 318,27 €	5 993 057,38 €	6 622 632,87 €	7 329 146,70 €	8 118 268,11 €
	solde investissement si négatif		786 144,98 €	34 488,83 €										
	Excédent reporté	3 240 088,23 €	2 962 930,19 €	3 615 093,15 €	3 318 018,87 €	1 831 863,60 €	2 519 322,77 €	4 945 711,43 €	5 435 318,27 €	5 993 057,38 €	6 622 632,87 €	7 329 146,70 €	8 118 268,11 €	8 995 709,17 €
A	Epargne de gestion	767 014,12 €	1 070 054,95 €	1 316 859,98 €	378 006,41 €	440 622,16 €	532 508,44 €	571 437,92 €	634 656,10 €	702 788,37 €	774 624,75 €	851 563,09 €	934 170,68 €	1 022 490,32 €
B	Intérêt de la dette	178 349,00 €	173 082,00 €	210 447,00 €	156 808,86 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €	145 049,26 €
C	Epargne Brute	588 665,12 €	896 972,95 €	1 106 412,98 €	221 197,55 €	295 572,90 €	387 459,18 €	426 388,66 €	489 606,84 €	557 739,11 €	629 575,49 €	706 513,83 €	789 121,42 €	877 441,06 €
D	Remboursement capital de la dette	400 277,00 €	404 359,64 €	409 545,00 €	433 373,67 €	438 237,85 €	443 303,47 €	448 720,96 €	448 720,96 €	448 720,96 €	448 720,96 €	448 720,96 €	448 720,96 €	448 720,96 €
	Epargne nette	188 388,12 €	492 613,31 €	696 867,98 €	-212 176,12 €	-142 664,95 €	-55 844,29 €	-22 332,30 €	40 885,88 €	109 018,15 €	180 854,53 €	257 792,87 €	340 400,46 €	428 720,10 €

<i>dépenses de fonctionnement</i>		2019		2020		2021		2022		2023		2024
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>
011	Charges à caractère général	2 541 615,00 €	1 610 621,43 €	2 773 802,00 €	1 530 662,30 €	2 144 715,00 €	1 480 965,62 €	1 928 829,00 €	1 727 228,53 €	2 284 053,00 €	1 802 800,86 €	2 580 662,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 959 419,00 €	2 877 281,33 €	3 001 725,00 €	2 984 023,66 €	3 166 235,00 €	3 114 830,51 €	3 156 435,00 €	3 139 312,30 €	3 417 664,00 €	3 330 965,11 €	3 824 292,00 €
014	Atténuations de produits	47 200,00 €	40 288,00 €	44 200,00 €	1 133,00 €	81 000,00 €	79 014,00 €	51 000,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	51 019,00 €	41 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 889 390,00 €	2 569 779,55 €	3 000 706,00 €	2 548 455,26 €	2 950 236,00 €	2 804 357,01 €	2 945 142,00 €	2 790 469,90 €	2 677 925,34 €	2 677 927,79 €	3 200 675,00 €
66	Charges financières	354 436,00 €	209 547,76 €	274 940,00 €	193 111,77 €	799 132,00 €	178 349,84 €	173 083,50 €	173 082,90 €	428 214,50 €	210 446,50 €	197 632,32 €
67	Charges exceptionnelles	31 877,00 €	14 998,38 €	363 900,00 €	10 902,39 €	518 301,00 €	6 825,53 €	12 403,00 €	12 402,55 €	40 791,00 €	40 357,87 €	200,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €	0,00 €	500,00 €	50,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	6 030,00 €	0,00 €	414 790,68 €
022	Dépenses imprévues	706 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	301 503,50 €	0,00 €	530 532,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES (hors opération d'ordre)	9 530 437,00 €	7 322 516,45 €	10 109 773,00 €	7 268 338,38 €	10 260 119,00 €	7 664 342,51 €	8 568 896,00 €	7 882 455,18 €	9 436 228,84 €	8 113 517,13 €	10 259 252,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	658 240,00 €	0,00 €	2 598 533,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	750 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 000,00 €	379 233,19 €	339 876,00 €	341 874,90 €	357 100,00 €	357 078,54 €	384 344,00 €	393 179,32 €	421 662,00 €	421 660,27 €	450 000,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 873 437,00 €	7 701 749,64 €	10 449 649,00 €	7 610 213,28 €	11 275 459,00 €	8 021 421,05 €	11 551 773,00 €	8 275 634,50 €	11 899 690,84 €	8 535 177,40 €	11 459 252,00 €
	En € / habitant hors opération d'ordre *		350,51 €		347,92 €		366,87 €		377,31 €		388,37 €	
<i>recettes de fonctionnement</i>		2019		2020		2021		2022		2023		2024
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>
013	Atténuations de charges	157 862,00 €	163 908,43 €	246 844,00 €	226 312,95 €	353 748,00 €	299 182,20 €	208 219,00 €	329 730,30 €	259 917,00 €	321 728,82 €	606 432,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	172 283,00 €	202 131,16 €	197 414,00 €	199 833,80 €	196 394,00 €	180 399,88 €	167 637,00 €	189 610,62 €	180 287,00 €	205 520,30 €	183 972,00 €
73	Impôts et taxes	6 221 686,00 €	6 285 746,06 €	6 342 462,00 €	6 405 118,00 €	6 343 477,00 €	6 354 022,00 €	6 410 372,00 €	6 601 712,00 €	6 951 487,00 €	6 983 048,00 €	7 255 386,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 263 127,00 €	1 295 455,25 €	1 210 804,00 €	1 347 010,77 €	1 310 636,00 €	1 347 751,54 €	1 355 509,00 €	1 521 341,93 €	1 482 754,00 €	1 612 429,69 €	1 337 631,00 €
75	Autres produits de gestion courante	51 220,00 €	78 564,44 €	68 920,00 €	53 184,39 €	42 400,00 €	69 429,10 €	152 330,00 €	119 655,25 €	50 530,00 €	78 040,69 €	87 987,00 €
77	Produits exceptionnels	47 892,00 €	91 412,46 €	300,00 €	16 623,69 €	5 382,00 €	2 022,91 €	5 366,00 €	17 369,89 €	10 349,00 €	19 162,61 €	0,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	250,00 €	70,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	8,14 €	250,00 €		250,00 €
	TOTAL RECETTE REELLES (hors opération d'ordre)	7 914 320,00 €	8 117 287,80 €	8 066 994,00 €	8 248 083,60 €	8 252 287,00 €	8 253 007,63 €	8 299 683,00 €	8 779 428,13 €	8 935 574,00 €	9 219 930,11 €	9 471 658,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 945 117,00 €	1 945 116,74 €	2 364 655,00 €	2 364 564,39 €	3 005 172,00 €	3 005 171,92 €	3 240 090,00 €	3 240 089,15 €	2 962 931,00 €	2 962 930,82 €	1 915 094,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 485,21 €	18 000,00 €	3 330,65 €	12 000,00 €	5 193,31 €	15 120,00 €	1 899,08 €	72 500,00 €
	TOTAL RECETTES	9 873 437,00 €	10 066 404,54 €	10 435 649,00 €	10 615 133,20 €	11 275 459,00 €	11 261 510,20 €	11 551 773,00 €	12 024 710,59 €	11 913 625,00 €	12 184 760,01 €	11 459 252,00 €
	En € / habitant hors opération d'ordre, hors excédent		388,55 €		394,82 €		395,05 €		420,25 €		455,17 €	

LE TOURISME

III

Dépenses de fonctionnement	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
chapitre 011 charges à caractère général	28 900,00 €	8 255,12 €	83 867,00 €	32 039,19 €	62 240,00 €	43 188,44 €	59 163,00 €	54 247,70 €	61 030,00 €	48 346,65 €	63 200,00 €	53 121,48 €
Chapitre 012 personnel	45 000,00 €	0,00 €	130 600,00 €	120 858,72 €	126 275,00 €	124 303,78 €	144 234,00 €	111 045,26 €	139 918,00 €	139 384,41 €	136 690,00 €	135 928,81 €
Chapitre 65 autres charges gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	912,00 €	966,00 €	54,00 €	970,00 €	912,00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	56 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 696,00 €	21 696,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 68 dotation / provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042 opération d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €	1 094,00 €	1 039,99 €	5 759,00 €	5 758,25 €	13 319,00 €	13 318,49 €	9 423,00 €	9 422,10 €	1 195,00 €	1 194,36 €
Dépenses imprévues 022	10 000,00 €	0,00 €	1 543,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement 023	0,00 €	0,00 €	19 406,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	139 900,00 €	8 255,12 €	236 510,00 €	153 937,90 €	194 377,00 €	173 250,47 €	216 716,00 €	179 523,45 €	233 033,00 €	218 903,16 €	202 055,00 €	191 156,65 €
En € / habitant	6,70 €		11,32 €		9,30 €		10,37 €		11,15 €		9,67 €	

Recette de fonctionnement	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Budget	Realisé										
Chapitre 70 produit de services	2 300,00 €	23 042,90 €	15 380,00 €	38 814,11 €	23 764,00 €	20 747,18 €	25 968,00 €	27 626,29 €	24 073,00 €	36 796,36 €	26 147,00 €	25 823,27 €
Chapitre 013 Rbst sur rémunération de personnel	0,00 €	0,00 €	58 242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Chapitre 73 taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 309,93 €	13 000,00 €	27 908,94 €	30 000,00 €	33 175,23 €	42 000,00 €	41 498,06 €
Chapitre 74 Subvention participation aux communes	25 664,00 €	25 664,00 €	0,00 €	0,00 €	128 089,00 €	128 216,95 €	159 200,00 €	159 207,07 €	103 497,00 €	106 197,00 €	101 180,00 €	98 531,07 €
Chapitre 75 produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €	11 104,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 696,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 78 reprise sur amortissement et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de l'exercice	27 964,00 €	48 706,90 €	84 122,00 €	49 918,55 €	164 853,00 €	162 274,06 €	198 168,00 €	236 438,30 €	157 570,00 €	176 168,59 €	169 327,00 €	165 852,40 €
002 excédent reporté	111 936,00 €	111 936,00 €	152 388,00 €	152 388,00 €	29 524,00 €	29 524,00 €	18 548,00 €	18 548,00 €	75 463,00 €	75 462,36 €	32 728,00 €	32 727,79 €
Total recettes	139 900,00 €	160 642,90 €	236 510,00 €	202 306,55 €	194 377,00 €	191 798,06 €	216 716,00 €	254 986,30 €	233 033,00 €	251 630,95 €	202 055,00 €	198 580,19 €
En € / habitant	6,70 €		11,32 €		9,30 €		10,37 €		11,15 €		9,67 €	

Dépenses et Recettes d'investissement

Dépenses investissement	2019		2020		2021		2022		2023	
	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	3 000,00 €	2 384,21 €	7 219,00 €	819,94 €	20 807,00 €	1 096,36 €			61 697,00 €	957,60 €
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	23 100,00 €	7 987,30 €	15 112,70 €	14 716,22 €	300,00 €	726,00 €	77 050,00 €	453,46 €	1 812,00 €	312,00 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 728,00 €	36 345,60 €
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	26 100,00 €	10 371,51 €	22 331,70 €	15 536,16 €	22 607,00 €	1 822,36 €	77 050,00 €	453,46 €	297 237,00 €	37 615,20 €
Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	9 278,30 €	9 277,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	26 100,00 €	10 371,51 €	31 610,00 €	24 813,68 €	22 607,00 €	1 822,36 €	77 050,00 €	453,46 €	297 237,00 €	37 615,20 €
En € / habitant	1,25 €		1,51 €		1,08 €		3,69 €		14,23 €	
Recettes investissement	2019		2020		2021		2022		2023	
	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
Chapitre 021 Virement à la section de fonctionnement	19 406,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10 Dotation, fonds divers et réserves	5 600,00 €	0,00 €	20 251,00 €	22 664,06 €	0,00 €	275,43 €	0,00 €	38,92 €	0,00 €	3 796,80 €
Chapitre 13 Subvention d'investissement	1 094,00 €	1 093,99 €	5 600,00 €	5 679,00 €	0,00 €	0,00 €	46 567,00 €	0,00 €	265 975,00 €	151 739,00 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	5 759,00 €	5 758,25 €	13 319,00 €	13 318,49 €	9 423,00 €	9 422,10 €	1 195,00 €	1 194,36 €
Total des recettes de l'exercice	26 100,00 €	1 093,99 €	31 610,00 €	34 101,31 €	13 319,00 €	13 593,92 €	55 990,00 €	9 461,02 €	267 170,00 €	156 730,16 €
001 Excédent investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 288,00 €	9 288,00 €	21 060,00 €	21 059,19 €	30 067,00 €	30 066,75 €
Total des recettes	26 100,00 €	1 093,99 €	31 610,00 €	34 101,31 €	22 607,00 €	22 881,92 €	77 050,00 €	30 520,21 €	297 237,00 €	186 796,91 €
En € / habitant	1,25 €		1,51 €		1,08 €		3,69 €		14,23 €	

Perspectives

Dépenses de fonctionnement				Dépenses investissement			
Chapitre	2024	2025	2026	Chapitre	2024	2025	2026
Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
chapitre 011 charges à caractère général	63 570,00 €	63 570,00 €	63 985,84 €	Chapitre 21 Immobilisation corporelles	58 314,00 €	193 987,00 €	5 000,00 €
Chapitre 012 personnel	142 900,00 €	145 758,00 €	147 965,29 €	Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65 autres charges gestion courante	970,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Chapitre 23 Immobilisation en cours	480 580,00 €	318 296,00 €	5 000,00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 45 Opération pour compte de tiers			
Chapitre 68 dotation / provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total des dépenses de l'exercice	540 394,00 €	512 283,00 €	10 000,00 €
Chapitre 042 opération d'ordre de transfert	6 350,00 €	1 094,00 €	1 094,00 €	Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté			
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total dépenses	540 394,00 €	512 283,00 €	10 000,00 €
Virement à la section d'investissement 023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	En € / habitant	25,87 €	24,52 €	0,48 €
Total des dépenses	213 790,00	211 422,00	214 045,13				
En € / habitant	10,23 €	10,12 €	10,25 €				
Recette de fonctionnement				Recettes investissement			
Chapitre	2024	2025	2026	Chapitre	2024	2025	2026
Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
Chapitre 70 produit de services	70 460,00	70 000,00	70 000,00	Chapitre 021 Virement de la section de foncti	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 013 Rbst sur rémunération de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 10 Dotation, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 74 Subvention participation aux communes	135 906,00	141 422,00	144 045,13	Chapitre 13 Subvention d'investissement	384 862,00 €	505 283,00 €	10 000,00 €
Chapitre 75 produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert en	6 350,00 €	7 000,00 €	
Chapitre 77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	391 212,00 €	512 283,00 €	10 000,00 €
Chapitre 78 reprise sur amortissement et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 Excédent investissement reporté	149 182,00 €	0,00 €	
Total des recettes de l'exercice	206 366,00	211 422,00	214 045,13	Total des recettes	540 394,00 €	512 283,00 €	10 000,00 €
002 excédent reporté	7 424,00			En € / habitant	25,87 €	24,52 €	0,48 €
Total recettes	213 790,00	211 422,00	214 045,13				
En € / habitant	10,23 €	10,12 €	10,25 €				

SPANC

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses contrôles 2023	Nbrs de contrôles	Prix à l'unité TTC	Montant total
conception	74	93,50 €	6 919,00 €
réalisation	67	130,02 €	8 711,34 €
vente	67	148,50 €	9 949,50 €
CBF (2022)	52	86,35 €	4 490,20 €
Recettes contrôles 2023	Nbrs de contrôles	Prix à l'unité TTC	Montant total
conception	75	100,00 €	7 500,00 €
réalisation	72	127,00 €	9 144,00 €
vente	67	170,00 €	11 390,00 €
CBF (2022)	59	95,00 €	5 605,00 €
pénalités	69	126,00 €	8 694,00 €

Dépenses de fonctionnement		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
011	Charges à caractère général	165 175,00 €	73 984,60 €	133 658,70 €	51 585,69 €	189 136,00 €	172 124,41 €	83 912,00 €	65 372,47 €	46 897,00 €	40 441,64 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 304,00 €	32 303,28 €	10 089,00 €	10 089,00 €	7 834,00 €	7 833,05 €	9 045,00 €	9 045,00 €	6 364,00 €	6 364,00 €
65	Autres charges de gestion courante	40 250,00 €	0,00 €	19 619,65 €	0,00 €	13 144,00 €	834,80 €	2 999,00 €	741,98 €	3 399,00 €	1 029,51 €
66	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 983,00 €	0,00 €	2 786,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	46 300,00 €	4 063,00 €	26 706,65 €	1 500,00 €	8 966,00 €	63,00 €	2 200,00 €	648,00 €	2 800,00 €	0,00 €
68	Provisions	500,00 €	70,00 €	500,00 €	200,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	390,00 €	500,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 120,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355,00 €	354,62 €	4 505,00 €	4 504,96 €	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	295 004,00 €	110 775,50 €	210 079,00 €	67 879,65 €	223 731,00 €	185 005,58 €	105 639,00 €	76 197,45 €	65 746,00 €	47 835,15 €
	En €/habitant	14,12 €		10,06 €		10,71 €		5,06 €		3,15 €	
Recettes de fonctionnement		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
70	Vente de produits finis, prestations de services	97 240,00 €	45 638,00 €	89 869,00 €	55 231,00 €	114 820,00 €	112 978,00 €	67 200,00 €	54 947,00 €	48 518,00 €	45 698,00 €
74	Subventions d'exploitation	29 600,00 €	23 365,00 €	900,00 €	2 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,22 €		44,05 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 355,00 €	0,00 €	0,01 €		0,01 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provis	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL EXERCICE	127 040,00 €	69 003,00 €	90 769,00 €	57 481,00 €	114 820,00 €	114 533,00 €	67 200,00 €	54 987,23 €	48 518,00 €	45 742,06 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	167 964,00 €	167 963,97 €	119 310,00 €	119 309,13 €	108 911,00 €	108 910,66 €	38 439,00 €	38 438,08 €	17 228,00 €	17 227,86 €
	TOTAL RECETTES	295 004,00 €	236 966,97 €	210 079,00 €	176 790,13 €	223 731,00 €	223 443,66 €	105 639,00 €	93 425,31 €	65 746,00 €	62 969,92 €
	En €/habitant	14,12 €		10,06 €		10,71 €		5,06 €		3,15 €	

Dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses d'investissement		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé								
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	8 300,64 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 119,00 €	0,00 €	5 867,00 €	0,00 €	5 018,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	71 400,00 €	58 800,00 €	12 600,00 €	12 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
020	Dépenses imprévues	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL DE L'EXERCICE	98 019,00 €	67 100,64 €	18 467,00 €	12 560,00 €	10 018,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	6 883,00 €	6 882,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	98 019,00 €	67 100,64 €	25 350,00 €	19 442,16 €	10 018,00 €	0,00 €	10 017,00 €		10 017,00 €	
	En €/habitant	4,69 €		1,21 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €	
Recettes d'investissement		2019		2020		2021		2022		2023	
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé								
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	8 245,00 €	8 243,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	71 400,00 €	33 600,00 €	12 600,00 €	12 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355,00 €	354,62 €	4 505,00 €	4 504,96 €	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EXERCICE	71 755,00 €	33 954,62 €	25 350,00 €	25 308,76 €	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	26 264,00 €	26 263,86 €	0,00 €	0,00 €	5 867,00 €	5 866,60 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €
	TOTAL RECETTES	98 019,00 €	60 218,48 €	25 350,00 €	25 308,76 €	10 018,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €
	En €/habitant	4,70 €				0,48 €		0,48 €		0,48 €	

Perspectives d'évolution fonctionnement

Nombre de contrôles :

2024					2025					2026				
contrôles	quantité	prix ccqc	prix saur au 01/01/24		contrôles	quantité	prix ccqc	prix saur au 01/01/24		contrôles	quantité	prix ccqc	prix saur au 01/01/24	
conception	90	100	99,28	8 935,20 €	conception	90	100	99,28	8 935,20 €	conception	90	100	99,28	8 935,20 €
réalisation	90	127	128,48	11 563,20 €	réalisation	90	127	128,48	11 563,20 €	réalisation	90	127	128,48	11 563,20 €
vente	100	170	157,67	15 767,00 €	vente	70	170	157,67	11 036,90 €	vente	100	170	157,67	15 767,00 €
cbf	0	95	91,68	0,00 €	cbf	300	95	91,68	27 504,00 €	cbf	400	95	91,68	36 672,00 €
mise hors se	0	95	91,68	0,00 €	mise hors se	0	95	91,68	0,00 €	mise hors se	0	95	91,68	0,00 €
			TOTAL	36 265,40 €				TOTAL	59 039,30 €				TOTAL	72 937,40 €

Dépenses de fonctionnement		2024	2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Budget	Budget
011	Charges à caractère général	38 949,00 €	60 833,00 €	76 021,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 035,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 950,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
66	Autres charges financières	731,00 €	150,00 €	150,00 €
67	Charges exceptionnelles	900,00 €	500,00 €	300,00 €
68	Provisions	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023		0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	52 565,00 €	70 183,00 €	85 171,00 €
	En €/habitant	2,52 €	3,36 €	4,08 €

Recettes de fonctionnement		2024	2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Budget	Budget
70	Vente de produits finis, prestations de services,	37 430,00 €	70 330,00 €	87 685,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EXERCICE	37 430,00 €	70 330,00 €	87 685,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	15 135,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	52 565,00 €	70 330,00 €	87 685,00 €
	En €/habitant	2,52 €	3,37 €	4,20 €

Dépenses d'investissement		2024	2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Budget	Budget
20	Immobilisations incorporelles	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 217,00 €	5 217,00 €	5 217,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DE L'EXERCICE	10 017,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	10 017,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €	0,48 €	0,48 €

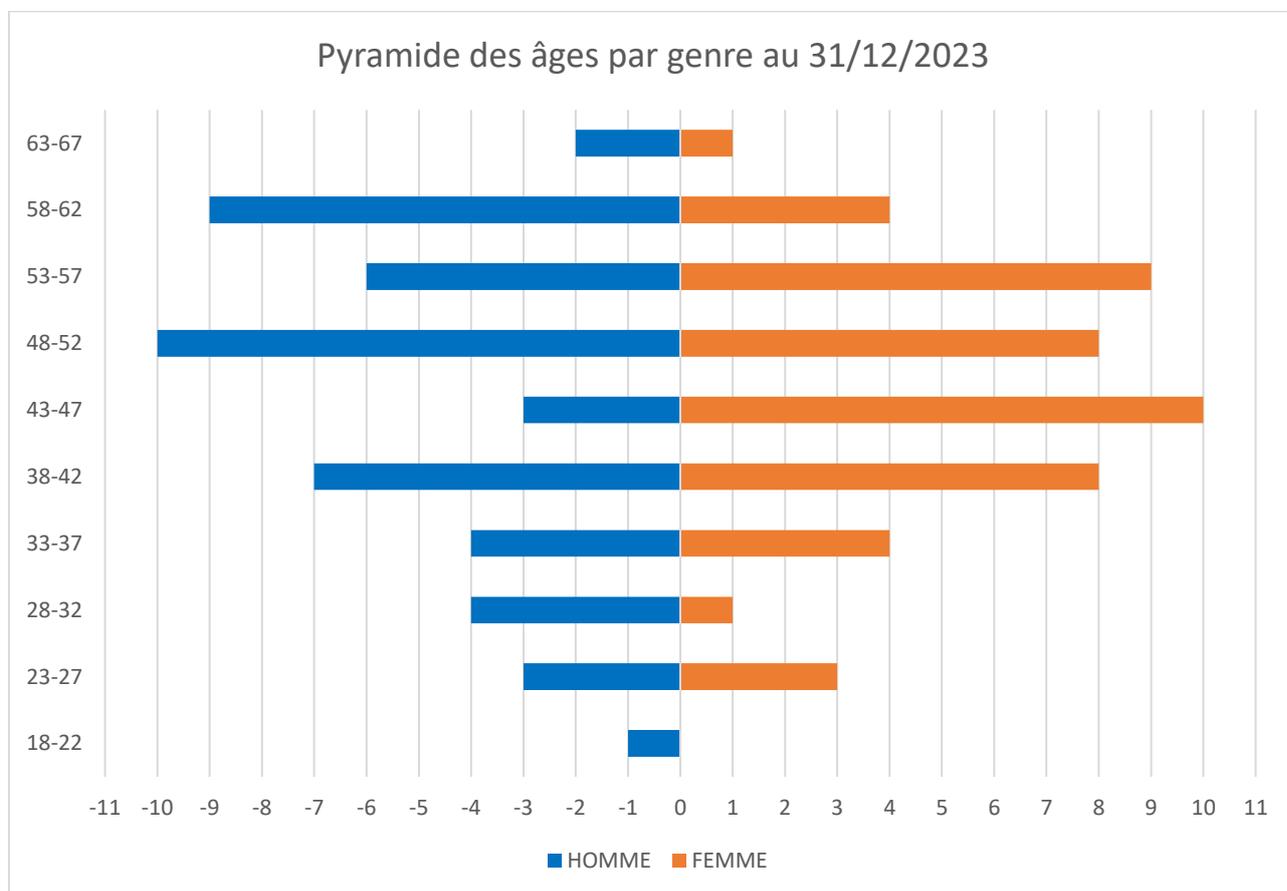
Recettes d'investissement		2024	2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Budget	Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	10 017,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
	TOTAL RECETTES	10 017,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €	0,48 €	0,48 €

STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE

Les effectifs titulaires / stagiaires / contractuels permanents et non permanents

A. Situation au 31/12/2023

A.1. Pyramide des âges (titulaires, stagiaires, contractuels permanents et non permanents)



Tranches d'âges	18-22	23-27	28-32	33-37	38-42	43-47	48-52	53-57	58-62	63-67	Total
Hommes	1	3	4	4	7	3	10	6	9	2	49
Femmes	0	3	1	4	8	10	8	9	4	1	48

A.2. Répartition des effectifs par catégories et cadres d'emplois

Catégorie A				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Directeur Général des Services	0	1	1	0%
Attaché	4	2	6	67%
Ingénieur		1	1	0%
Educateur Jeunes Enfants	3	0	3	100%
Total	7	4	11	64%

Catégorie B				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Rédacteur	3	0	3	100%
Technicien	2	3	5	40%
Assistant enseignement artistique	4	11	15	27%
Animateur territorial	1	0	1	100%
Assistant de conservation	1	0	1	100%
Auxiliaire puériculture	2	0	2	100%
Total	13	14	27	48%

Catégorie C				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Adjoint Administratif	9	3	12	75%
Agent de maîtrise	0	4	4	0%
Adjoint Technique	1	18	19	5%
Adjoint d'Animation	5	1	6	83%
Adjoint du Patrimoine	6	2	8	75%
Agent Social	6	0	6	100%
Total	27	28	55	49%

Catégorie C / Autres				
Contractuel non permanent * et Autres				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Adjoint Technique non permanent	0	2	2	0%
Apprentissage	1	0	1	100%
Contrat d'accompagnement / PEC	0	1	1	0%
Total	1	3	4	25 %

* Contractuels non permanents :

- ATA : Accroissement Temporaire d'Activité
- ASA : Accroissement Saisonnier d'Activité

B. Evolution des Ressources Humaines de 2017 à 2023

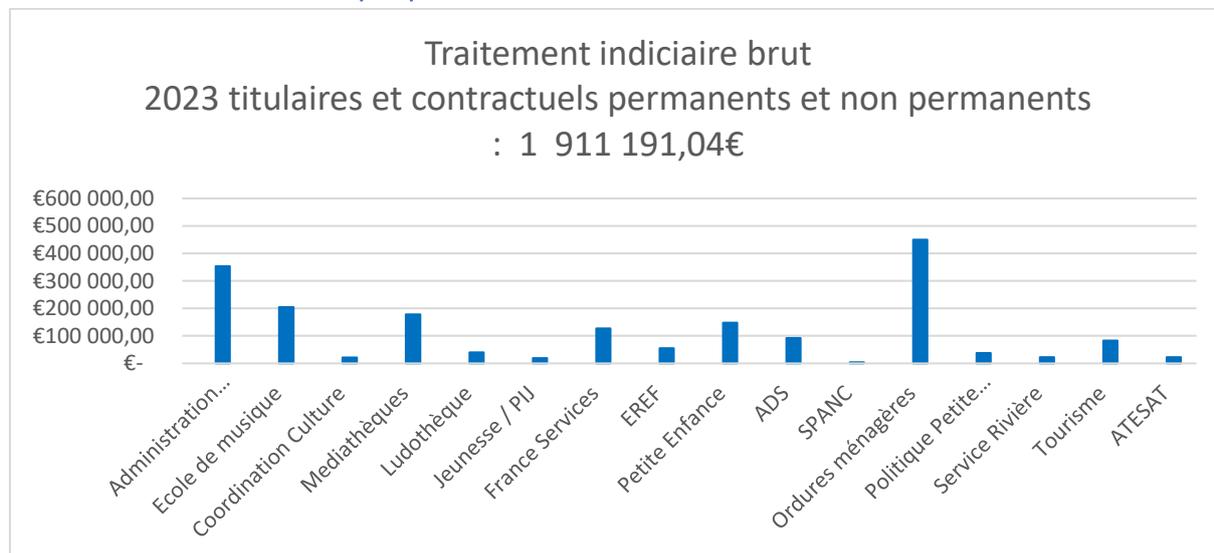
Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agents titulaires et stagiaires	61	65	65	65	69	62	60
Agents contractuels permanents	11	13	14	16	14	21	25
Agents en remplacement	0	1	2	0	5	7	7
Agents en situation de ASA, ATA	4	2	2	3	2	1	2
Contrat d'accompagnement à l'emploi / PEC	2	0	0	0	0	1	1
Service Civique	0	1	0	0	0	0	0
Apprentissage	0	0	0	1	0	0	1
Contrat de Projet	0	0	0	0	1	1	0
Total	78	82	83	85	91	93	96
Variation		4	1	2	6	2	3

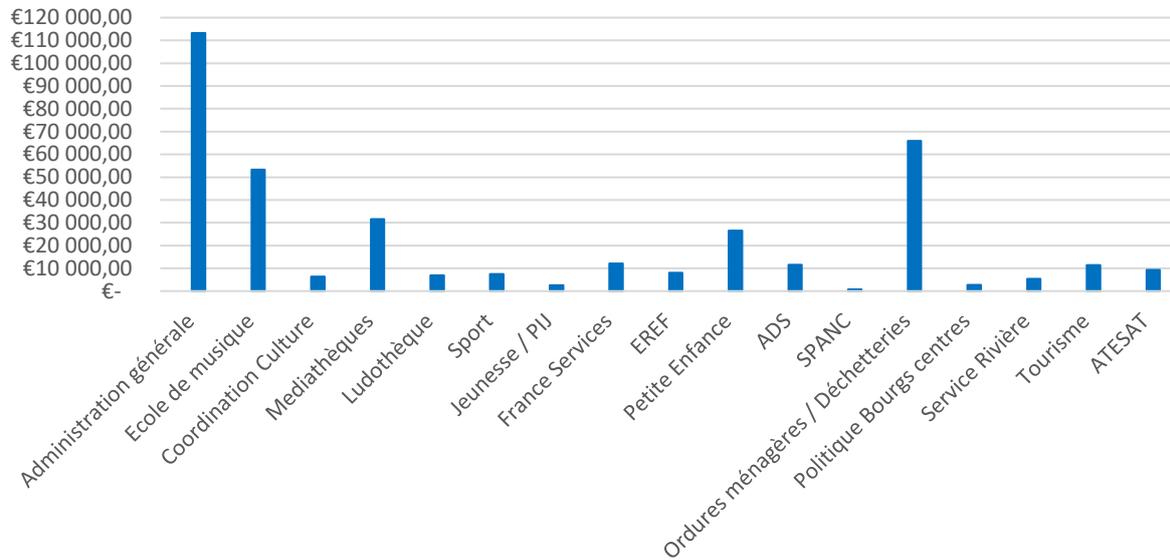
- 2017 : intégration de la compétence tourisme avec le transfert de 3 agents ;
- 2018 : renforcement des services Ludothèque et Ressources humaines / doublement agent ADS avant départ retraite ;
- 2019 : réorganisation des services / recrutement emploi Valorisation bourgs centres ;

- 2020 : renforcement accueil déchetterie Caussade / développement service tourisme / recours à l'apprentissage / besoin en agents de remplacement plus important ;
- 2021 : stagiairisation de contractuels / embauche de l'apprenti en contrat non permanent / recrutement d'un conseiller numérique en contrat de projet (financement état) ;
- 2022 : Départs d'agents suite au transfert de la compétence déchetterie / Renforcement équipe France services / Renforcement service Culture / Création du poste gestion administrative du service Collecte des Déchets / Création de l'emploi de chargé de communication / Renforcement du Jardin d'enfants ;
- 2023 : Intégration du service Relais Petite Enfance en 2 phases : juin 2023, recrutement de la coordinatrice Petite Enfance et septembre 2023, recrutement de l'animatrice RPE / Remplacements d'agents sur une longue période dans les services Jardin d'enfants et Sport/maintenance des bâtiments / Départ retraite compensé par un contractuel, lié à l'activité du service collecte des déchets.

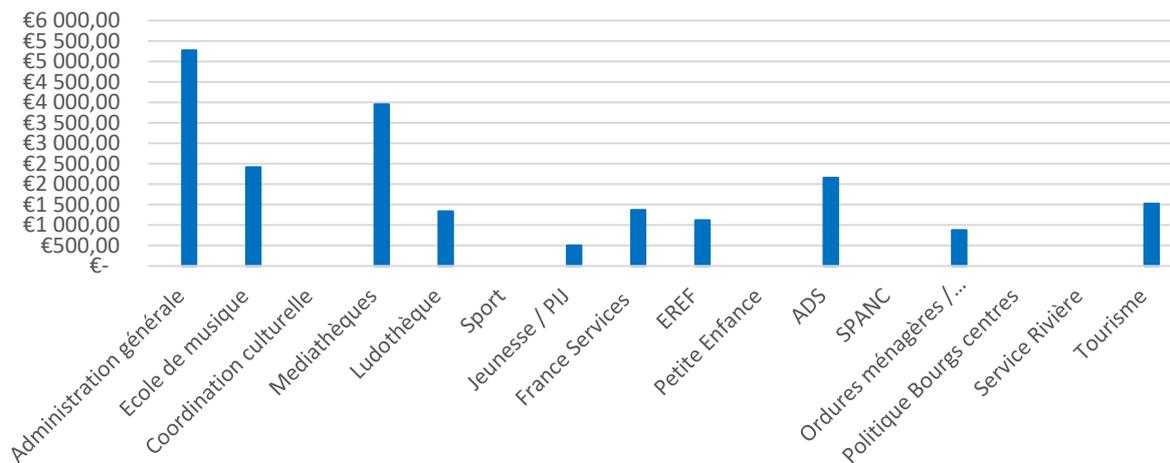
Gestion de la Masse Salariale

A. SITUATION AU 31/12/2023



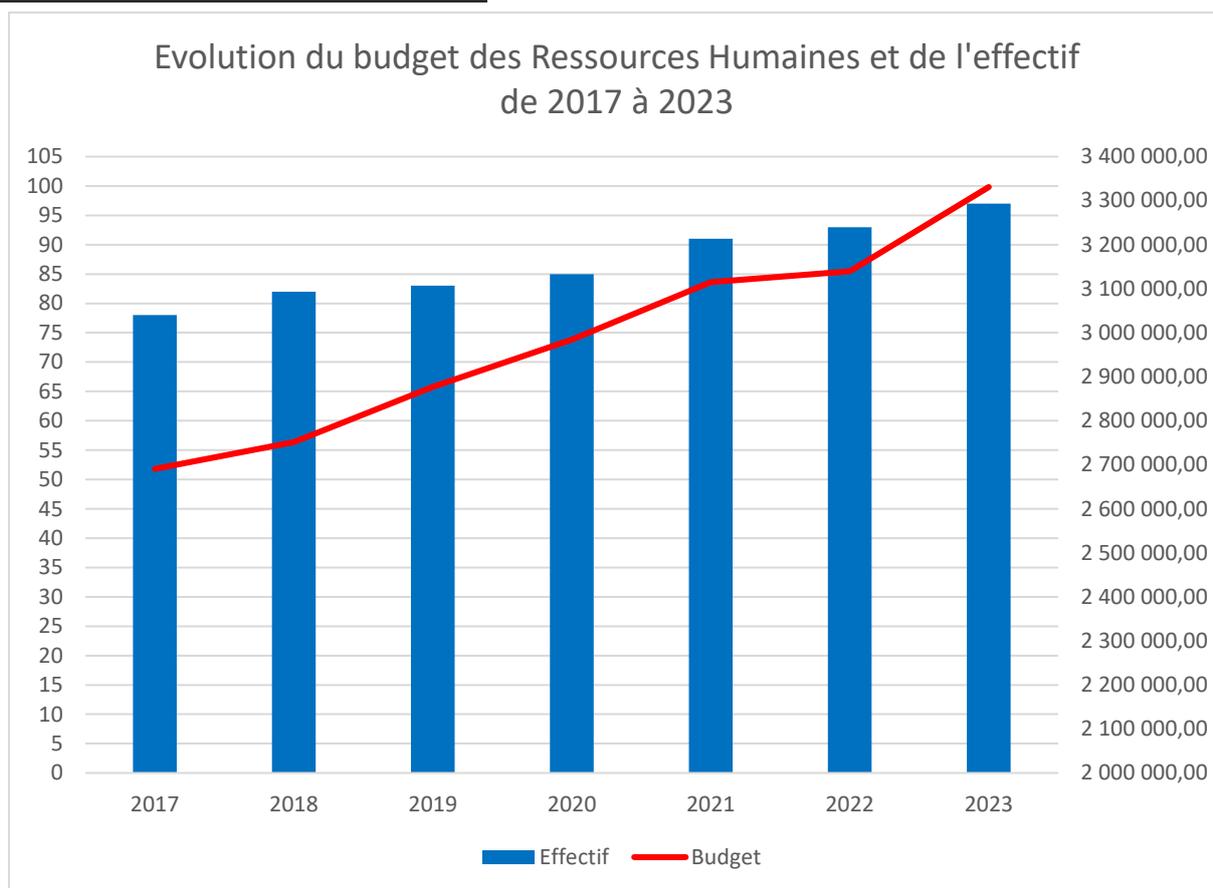
Régime indemnitaire 2023 titulaires et contractuels
permanents et non permanents : 375 095,51 €

Nouvelle Bonification Indiciaire 2023 : 20 545,30 €



B. Evolution des Ressources Humaines de 2017 à 2023

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif	78	82	83	85	91	93	97
% augmentation	5,41%	5,13%	1,22%	2,41%	7,06%	2,20%	4,30%
Budget	2 690 794,15	2 751 797,14	2 877 281,33	2 984 023,66	3 114 830,51	3 139 312,30	3 330 965,00
% augmentation		2,27%	4,56%	3,71%	4,38%	0,79%	6,10%



Cette évolution de la masse salariale résulte :

- De mesures générales, notamment les mesures de revalorisation du point de la fonction publique (au 01/07/2023), de garantie individuelle du pouvoir d'achat et d'alignement des bas salaires sur le SMIC (augmentations au 01/01/2023 et au 01/05/2023),
- De mesures individuelles qui correspondent à l'augmentation résultant de l'avancement à l'ancienneté de chaque agent titulaire et des promotions de grade,
- De l'augmentation des effectifs et des mouvements de personnels : renforcement du service école de musique (+ 5h75/semaine de cours supplémentaires délivrés à partir de septembre 2023), renforcement du service EREF avec un contrat en alternance à partir d'avril 2023, une augmentation du temps de travail au sein du service Communication (+10h/semaine à partir de mai 2023), un nombre d'heures plus importants d'arrêts maladie nécessitant des remplacements afin de faire face à la continuité du service public,
- Du déploiement du service Petite Enfance avec la reprise des activités du Relais Petite Enfance (RPE), nécessitant le recrutement d'une coordinatrice Petite Enfance en juin 2023 et d'une animatrice RPE en septembre 2023. Cette dépense est compensée en fonctionnement par l'arrêt de la subvention à l'association Espace Petite Enfance.

C. Evolution prévisionnelle des Ressources Humaines 2024

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale pour 2024 est naturellement liée à des mesures générales (augmentation de 5 points majorés des agents public au 01/01/2024) et mécanique (avancements grades et échelon) et est basée sur une hypothèse d'évolution de 2 % de la valeur du point au 01/07/2024).

Une autre composante de cette évolution est le versement à tous les agents publics d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents les plus touchés par l'inflation, validé par le conseil communautaire du 6 février 2024.

A laquelle s'ajoute la cotisation à l'assurance statutaire, dont le marché a été renouvelé au 01/01/2024, impliquant une augmentation significative.

Au-delà de la reconduction de sa masse salariale, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais s'engage en 2024 dans un projet de développement social du territoire, permettant d'articuler efficacement l'offre de services ciblant les thématiques suivantes : services aux familles, accès aux droits, animation de la vie sociale, jeunesse, logement et cadre de vie, handicap. Ce projet social sera animé par un(e) chargé(e) de coopération dont le recrutement est prévu en mars. Cette politique demandera également le recrutement d'une(e) coordonnateur(trice) Enfance-Jeunesse, à mi-temps, à partir de septembre.

L'année 2024 sera aussi l'affirmation du service Petite Enfance avec l'ouverture des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dès janvier, animés par 2 personnes dans les effectifs depuis le 4 janvier. La création d'un guichet unique Petite Enfance au cours de l'année 2024 nécessitera la création d'un emploi à temps non complet, prévu en septembre.

Dans le cadre de la politique liée au tri des déchets et de la mise en place d'un tri à la source des biodéchets, la Communauté a lancé le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication de proximité, de sensibilisation à la gestion des déchets, prévu en mars.

Enfin, la collectivité souhaite conforter son action en faveur de l'emploi et de l'insertion, en développant le service EREF. Dans ce sens, le contrat en alternance sera transformé en contrat non permanent afin de faire face à cet accroissement d'activité.

Une évolution des recettes est à noter du fait de la perception de subventions correspondant à certaines créations d'emplois, dans les secteurs de la Petite Enfance, du Tri des déchets et de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, de l'ordre de 71 000 €. A noter également que l'intégration des services Relais Petite Enfance et animation des Lieux Accueil Enfants-Parents induit la cessation du versement de la subvention à l'association Espace Petite Enfance.